

Table des matières

	<u>Page no.</u>
INTRODUCTION	1
1. Eléments d'une stratégie de coopération	2
1.1 Diagnostic et enjeux de la coopération	2
1.1.1 La vision du PAM A travers les dernières analyses du Secrétariat et les dernières recommandations des Parties Contractantes	2
1.1.2 La vision des partenaires A travers les entretiens, les rapports et les réponses au dernier questionnaire	2
1.2 Proposition de 3 lignes directrices stratégiques	5
1.2.1 Atténuer les disparités de développement	5
1.2.1.1 Tenir compte des spécificités des partenaires du Sud et de l'Est	5
1.2.1.2 Renforcer l'assistance aux partenaires du Sud et de l'Est	6
1.2.1.3 Améliorer les capacités des partenaires du Sud et de l'Est	9
1.2.2 Améliorer les outils opérationnels du PAM	10
1.2.2.1 Intégrer le partenariat dans la réalisation des projets	10
1.2.2.2 Améliorer les outils existants du partenariat	11
1.2.2.3 Renforcer le PAM en tant que point focal du partenariat	12
1.2.3 Favoriser la concertation entre les partenaires	13
1.2.3.1 Mieux préciser le rôle des partenaires	13
1.2.3.2 Encourager les réseaux de partenariat	14
1.2.3.3 Intégrer de nouveaux partenaires	15
2. Révision de la liste des partenaires du PAM	17
2.1 Pertinence du partenariat selon les nouveaux critères	17
2.1.1 Analyse des critères	17
2.1.2 Résultats de l'application des critères de maintien	25
2.1.3 Nécessité d'autres critères ?	35
2.2 Catégories de partenaires	35
2.2.1 Les partenaires de la liste actuelle du PAM	36

	<u>Page no.</u>
3. Actions proposées	38
3.1 Ratification des critères de sélection et d'admission dans la liste des partenaires du PAM	38
3.2 Proposition d'un nouveau classement	38
3.2.1 Organisations Inter-gouvernementales	38
3.2.2 Autorités locales	39
3.2.3 Acteurs sociaux-économiques	39
3.2.4 Organisations non-gouvernementales	39
3.2.5 Organismes éducatifs et universitaires	39
3.3 Adoption d'une réglementation pour l'assistance aux réunions et activités du PAM	39
3.4 Période de transition pour les partenaires qui n'ont pas une adéquation présente aux critères de coopération	40
3.5 Création d'un fond de support pour les ONG	40
Annexe	41

Introduction

La 11^{ème} réunion des Parties Contractantes, qui s'est tenue en Octobre 1999 à Malte, a émis entre autres décisions, un certain nombre de recommandations concernant la coopération du Plan d'Action pour la Méditerranée avec ses partenaires de la "Société Civile". Dans ce contexte, le présent document a pour objectif principal de réviser la liste actuelle des partenaires du PAM, et de préparer une stratégie de coopération mutuelle.

Les actions et mesures institutionnelles, opérationnelles et financières qui seront nécessaires ces objectifs, devront s'organiser au sein d'une stratégie « participative » dans le long terme, et évolutive dans le sens où des systèmes d'évaluation et de suivi permanents, devraient être mis en place pour en réajuster les effets par la prise en compte des expériences et des erreurs.

Les analyses du présent rapport se basent sur les divers rapports du PAM et le fonds documentaire concernant les partenaires disponible dans les fichiers de la Bibliothèque du PNUE-PAM à Athènes. Une série d'entretiens avec des ONGs à Tunis et à Athènes ainsi qu'un questionnaire envoyé à l'ensemble des partenaires, ont servi de complément appréciable pour la réflexion.

Le document de base a été préparé par le consultant Néjib Benessaïah et révisé par le Secrétariat.

1. Eléments d'une stratégie de coopération

1.1 Diagnostic et enjeux de la coopération

1.1.1 La vision du PAM

En Octobre 1997 le Secrétariat a déjà sonné l'alarme en constatant que plus de 80% des ONG partenaires viennent du Nord et que celles du Sud et de l'Est participent insuffisamment aux activités du PAM.. Il a donc été proposé aux gouvernements de faciliter la coopération active des ONG dans les tâches qui relèvent de leur compétence. Le Secrétariat relève également que les capacités des ONG devraient être renforcées financièrement et institutionnellement afin de les aider à s'engager plus directement dans les activités du PAM. Le rapport du Groupe de travail sur la collaboration PAM/ONG en 1998 indique que sur 71 ONG, seules 30 collaboraient effectivement avec le PAM.

En Octobre 1999 au cours de la 11^{ème} Réunion des Parties Contractantes, le rapport du groupe de travail sur la collaboration avec les ONG a été approuvé et des recommandations importantes ont été formulées en direction des gouvernements et des partenaires.

Il est demandé aux parties contractantes de créer les conditions propices au travail des ONG dans les tâches où leur compétence est reconnue, grâce à des assistances financières, techniques et institutionnelles. Il est également préconisé d'encourager au niveau national, le partenariat entre administrations, secteur privé et ONG.

Il est demandé au Secrétariat de renforcer les capacités et revaloriser son appui aux ONG des rives Sud et Est de la Méditerranée. Il est également requis de renforcer les échanges et la coopération avec ses partenaires actuels et d'ouvrir la coopération avec de nouveaux partenaires. Le Secrétariat a été également chargé de proposer une nouvelle stratégie de coopération PAM / Partenaires.

Il est demandé aux partenaires tout d'abord de coopérer pleinement avec le PAM par l'échange régulier d'informations. La pertinence des actions des partenaires ne peut être évaluée et utilisée à bon escient si le PAM manque des informations basiques concernant le développement des activités et des structures de ses partenaires. La capacité d'insertion et/ou d'animation de réseaux actifs méditerranéens devient un nouveau critère prépondérant dans la collaboration avec le PAM. Afin que les plus modestes associations puissent s'exprimer et comprendre les enjeux régionaux, un accent particulier est donné à la représentativité et la volonté d'implication dans la dynamique du PAM.

1.1.2 La vision des partenaires du PAM

Le questionnaire distribué en Juillet 2000 à l'ensemble des 81 partenaires inscrits dans le Répertoire actualisé des partenaires, a réalisé un taux de réponse de 41%. Il faudrait préciser que certains partenaires des autorités locales et acteurs socio-économiques ne sont pas listés dans le répertoire, et n'ont pu être contactés. Cette synthèse des idées présentées dans les réponses au questionnaire, s'applique donc plus particulièrement aux partenaires ONG du PAM. Avec l'éclairage des rencontres¹ avec certaines ONG en Tunisie et en Grèce, il a été possible de dégager les idées

¹ Les ONG contactées en Tunisie: APNEK, ATUMED et CETIMA. Et en Grèce: Kathari Ellada, MIO-ESCDE, MedWet, Sea Turtle Protection Society of Greece.

principales, rapidement organisées en quelques grandes « aires » de préoccupation des organisations contactées.

1. Dans leur ensemble, les partenaires s'accordent sur les *difficultés de créer des synergies et des partenariats efficaces à un niveau régional*. Les partenaires du Sud et de l'Est estiment qu'il y a *un certain désintérêt de nombreux partenaires institutionnels du Nord, vis à vis de leurs initiatives et de leurs actions sur le terrain*. En dehors des aides ponctuelles ils estiment en majorité **que l'atténuation des disparités reposera essentiellement sur le renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles, et sur une assistance à la mobilisation de ressources financières**. Elle semblent par ailleurs informées des limites de financement du PAM, puisqu'à la question 23 «*Comment pensez-vous financer votre coopération avec le PAM*», plus de 60 % des partenaires interrogés estiment qu'elle pourrait se faire en demandant une assistance financière à des institutions intergouvernementales, d'autres ONG, d'autres acteurs ? A la question 22 du questionnaire «*Que représente pour votre organisation, les réunions de la CMDD ?*» 70 % d'entre elles estiment que c'est une opportunité d'échange d'information et de savoir-faire et d'actions communes ?

2. Une deuxième idée-force reprise par une majorité des partenaires est le **renforcement du PAM en tant que pôle** de collecte, de diffusion et de redistribution des informations sur les engagements, les programmes et les activités de l'ensemble des partenaires. Les moyens de communication actuels devraient être renforcés par *la création sur le site web du MAP, d'un forum de discussion entre les partenaires et par un secrétariat dédié à la maintenance du site*. De nombreuses idées appuient ce renforcement du PAM en tant que moteur de la dynamique des ONG: appui aux moyens de communication (bulletin d'information, communication électronique, messageries, forums, site.

Une assistance concrète est demandée à travers des prêts aux associations les plus démunies pour accéder à internet et communiquer effectivement et à faible coût avec leurs partenaires. Un appui aux activités de publication par les partenaires. Créer une base de données *pour les ONG du Nord et du Sud, avec leurs contacts, champ d'intérêt, et compétence offerte*. Cela facilitera les processus de coopération et de communication. . Un répertoire des ONG et une meilleure utilisation des technologies internet permettra l'accès des partenaires à la documentation du PAM et la possibilité d'insertion de leurs activités via le site web du PAM.

3. Une troisième idée aussi importante aux yeux des partenaires est *l'intensification et une systématisation des mécanismes de communication (réunions de concertation et de partage, bulletins d'échanges d'expérience et de savoirs) d'une part et leur adaptation/modulation selon les partenaires considérés*. Faciliter la valorisation et les **dynamiques d'échange Nord-Sud et Sud-Sud**, d'expériences novatrices et intégrant des dimensions de viabilité environnementale, durabilité et équité sociale. Certaines suggèrent qu'une Réunion annuelle des partenaires du PAM, d'autres des Assises Méditerranéennes tournantes. *Organiser des manifestations importantes une fois dans le Sud et une fois dans le Nord, pour établir des ponts et profiter de la leçon des autres*.

Dans cette dynamique de rencontres, il est demandé de *rapprocher les gouvernements des ONG nationales* mais également de tisser de nouvelles relations avec les niveaux régionaux et locaux. Une meilleure communication avec les Centre Activités Régionales et l'idée de campagnes communes et de forums environnementaux sont suggérées. Le PAM est invité à *plus s'impliquer dans les réunions et les grands événements organisés par la société civile et à plus attirer en*

retour des personnes de la société civile à contribuer aux programmes du PAM. Ce type de conférence est sensé inclure des sessions de discussions sur les problèmes de collaboration et d'actions communes à une échelle régionale.

4. La question de la **représentativité de la société civile** au sein des instances du PAM divise de manière quasi égale, les partenaires qui ont répondu au questionnaire de Juillet 2000.

Certains pensent qu'elle est correctement représentée, et souhaitent que le secteur universitaire soit renforcé et que les réseaux d'autorités locales utilisent les outils de décentralisation. Le mandat ainsi que le statut d'observateur des ONG leur semble limitant et peut donner parfois l'impression de marginaliser les ONG. *On peut regretter que les mandats des ONG siégeant à la CMDD soient relativement brefs (2 ans); il est difficile en si peu de temps, d'acquérir ou de renforcer les capacités de plaider...Par ailleurs l'ouverture à la société civile gagnerait à être élargie à un nombre plus important des entités siégeant respectivement à la CMDD.*

Certains estiment que la représentativité de la société civile pourrait être améliorée, (notamment au sein de la CMDD) en l'aidant à participer aux réunions et activités du PAM. D'autres soulignent qu'elle n'est pas suffisamment représentée car *le mécanisme du PAM est encore à dominance gouvernementale. La CMDD où la société civile est mieux représentée est un pas significatif dans la bonne direction . Mais sa place et sa fonction au sein du système PAM n'est pas encore claire.*

5. Une autre idée partagée par la majorité des ONG nationales, parallèlement à la reconnaissance des disparités entre les espaces de développement des sociétés civiles du Nord, Sud et Est méditerranéen, est que la manière « **agir localement en pensant globalement** » reste une approche nécessaire dans la problématique de protection environnementale. On estime que des efforts devraient être faits pour que les petites associations aient toujours la possibilité de s'exprimer dans un cadre régional. Mais il est souvent rappelé que sans leur intégration à des réseaux même nationaux, les associations isolées ne pourraient comprendre les enjeux trop théoriques des réunions du PAM.

6. **Les actions communes** sont également estimées comme essentielles pour souder la coopération Nord-Sud notamment. Mais dans un contexte d'émergence de la société civile, *il est indispensable de mettre en cohérence les différentes initiatives entreprises à l'échelle méditerranéenne, pour davantage de lisibilité.* Des propositions concrètes sont parfois avancées avec la mise en commun des ressources d'information à travers des connexions avec certains des grands réseaux méditerranéens.

7. **Le renforcement des réseaux méditerranéens** est également une idée très partagée. Les réseaux thématiques semblent appropriés mais restent cloisonnés. *Comment imaginer de mettre en place des passerelles pour optimiser les différentes rencontres et une mise en synergie de leurs actions et réflexions respectives.* Il est demandé au PAM d'optimiser les réseaux d'ONG internationales ou régionales méditerranéenne, par *des appuis à leurs capacités de mener des actions communes.* Il est estimé qu'il faudrait renforcer l'utilisation des technologies de réseaux. *Il y a de nombreuses actions de synergie que pourrait déclencher une meilleure communication, telle que celle utilisée dans la préparation du Document Stratégique.*

1.2 Proposition de 3 lignes directrices stratégiques

1.2.1 Atténuer les disparités de développement

1.2.1.1 *Tenir compte des spécificités des partenaires du Sud et de l'Est*

Le Plan d'Action pour la Méditerranée, dès son lancement en 1976 à Barcelone, a mis l'accent sur l'urgence que posait le problème de développement déséquilibré entre les rives Nord et celles du Sud et de l'Est du bassin. Son succès aujourd'hui, en tant que centre des efforts internationaux pour protéger la mer Méditerranée, est dû notamment par la volonté de prise en compte des disparités de développement économique, social et culturel entre les 2 rives. Et "malgré ses lacunes et les critiques qu'on a pu lui faire, la Déclaration de Barcelone constitue l'acte fondateur de la Méditerranée du 21^{ème} Siècle. Un des principaux apports est d'avoir pleinement intégré dans sa philosophie, la dimension culturelle² ».

En Méditerranée ces disparités ne sont pas nouvelles, et même si l'histoire a été une succession d'avances et de retards, les liens et les échanges ont toujours persisté entre des populations à la fois tiraillées par leur différence et conscientes d'un avenir commun.

Dans sa collaboration avec ses divers partenaires, le PAM est donc confronté à 2 sociétés civiles. Les actions de mise en œuvre des protocoles de la Convention de Barcelone ne se jouent pas sur une scène homogène, mais sur des spécificités tangibles et mouvantes à la fois. Atténuer les disparités est un objectif à long terme, et l'on peut difficilement espérer que l'action concertée du PAM puisse à elle seule contribuer à des solutions, quant à la situation de dépendance commerciale, alimentaire et financière des sociétés civiles du Sud et de l'Est méditerranéen. La coopération méditerranéenne mise en place par le PAM, avec l'appui des Gouvernements, constitue néanmoins un puissant rempart contre l'aggravation de ces disparités et de l'instabilité qui en découle. Elle offre surtout à travers toutes les activités que mène le PAM, un forum unique de dialogue entre les Gouvernements auxquels s'associent les voix des ONG, des acteurs socio-économiques et des autorités locales de la Méditerranée.

La prise en compte des disparités est également la reconnaissance de la nécessité d'adapter les actions et les projets aux contextes nationaux, tout en maintenant la cohérence des programmes concernant toute la région. Il serait utopique de croire à un changement significatif vis à vis des menaces et des pressions sur le milieu méditerranéen, sans que les aspirations au développement des populations des rives Sud et Est, ne trouvent des réponses pour assimiler les contraintes.

La révision de la Convention de Barcelone en 1995 et la création de la CMDD en 1996 ont introduit la nécessité d'un développement régional durable, adapté aux capacités environnementales, économiques, sociales et culturelles des pays méditerranéens contractants. Avec la mise en place de la CMDD c'est l'importance majeure accordée à la participation de la société civile qui est également un tournant majeur dans la coopération méditerranéenne.

Dans ce cadre il est certain que les pays riverains de l'Europe du Sud ont joué et joueront dans l'avenir un rôle majeur dans la réorientation d'une coopération

² Paul Balta. Le Bassin Méditerranéen : Un espace en quête de sens ?. Publisud 2000

euro-méditerranéenne purement économique vers un élargissement stratégique visant à atténuer les disparités par l'établissement de nouvelles formes de partenariat.

La société civile du Sud et de l'Est méditerranéen est loin d'être homogène. La situation du secteur associatif d'un pays à un autre est très contrastée. Alors que certains pays ne connaissent aucune liberté associative, d'autres vivent une situation de liberté surveillée et certains disposent d'une marge de manœuvre appréciable. Par delà les diversités, les situations contrastées et les exceptions, les composantes de la société civile du Sud et de l'Est méditerranéen dans son acception la plus large (associations, ONG, acteurs socio-économiques, autorités locales) peuvent difficilement être considérées comme des forces collectives véritables, capables d'influer sur le développement et le devenir de leurs sociétés.

Dans un contexte où la société civile est perçue tout d'abord comme une opposition politique, les associations qui cherchent à occuper de nouvelles fonctions sociales en tant que partenaires des pouvoirs publics sont récentes et fragiles. Il est alors aisé de comprendre qu'elles se caractérisent par une faible représentativité sociale et une nature souvent élitiste. La grande majorité des associations partenaires ont cependant évité de se positionner politiquement et réussi à se constituer comme des partenaires des pouvoirs publics dans la conduite du développement. Elles recherchent avant tout à se faire valoir comme des partenaires des administrations nationales, en tant que force de consultation, d'impulsion et d'action et non pas simplement comme des palliatifs aux insuffisances des Etats liées aux défauts classiques des administrations : contraintes financières, carences, routine, immobilisme et approches sectorielles.

1.2.1.2 Renforcer l'assistance aux partenaires du Sud et de l'Est

L'assistance à leurs homologues du Sud et de l'Est a été clairement définie comme un critère essentiel pour qu'une entité non-gouvernementale puisse coopérer avec le système du PAM. Parallèlement à la prise en compte des spécificités de développement, les partenaires de la société civile du Nord, ont la charge d'une espèce de "mise à niveau" de leurs homologues. Une mise à niveau des capacités organisationnelles, techniques et de gestion. Par leur expérience ils peuvent également orienter leurs homologues vers une meilleure efficacité dans les relations qu'ils entretiennent avec leurs gouvernements, les institutions et la base de leurs adhérents.

Peut être autant que de financement, les partenaires du Sud et de l'Est méditerranéen ont besoin d'un appui, de modalités et d'engagements de partenariat qui visent la continuité. Le cadre de collaboration avec le PAM jouant le rôle d'assistance et de garantie de cette continuité. En ce qui concerne les ONG d'une manière générale, qu'elles soient du Nord ou du Sud, elles ont toutes besoin d'une assistance mutuelle qui leur garantissent leur propre audience nationale "on n'est admis pleinement dans la dynamique nationale que lorsqu'il y a la reconnaissance internationale³".

Le renforcement de l'assistance peut prendre plusieurs formes : dialogue stratégique, appui institutionnel, appui financier. L'appui institutionnel implique un renforcement des capacités structurelles internes d'une entité non-gouvernementale, parallèlement à un renforcement de la capacité de cette entité à optimiser ses relations de travail avec les autres acteurs qui l'entourent. Renforcer une entité non-

³ Entretiens avec des ONG du Maghreb.

gouvernementale du Sud ou de l'Est du bassin, signifie améliorer les performances de ses actions et programmes, mais également re-cibler ses objectifs généraux et son impact au niveau de sa base.

Cela n'est possible qu'à travers ce double appui au renforcement interne et institutionnel. Il est cependant nécessaire que ces appuis intègrent une vision participative et non conflictuelle vis à vis des administrations nationales. Les entités de la société civile sont des associations travaillant dans l'intérêt de certains groupes de population. Elles ont par nature une fonction spécifique, qui ne se substitueront ni aux institutions gouvernementales ni aux institutions du secteur marchand dans le long terme.

L'assistance au renforcement interne des entités non-gouvernementales du Sud et de l'Est se fera essentiellement par le biais de formations et de consultations destinées à accroître leurs capacités et dans le but d'améliorer directement les compétences professionnelles, les comportements et les connaissances. Mais elle nécessite par ailleurs des interventions structurelles, visant à l'amélioration de la démarche et du comportement global de l'entité non-gouvernementale, au sein de la dynamique nationale où elle agit.

Ces interventions structurelles sont difficiles à mettre en œuvre en raison des obstacles psychologiques et des résistances qu'entraîne tout projet de changement organisationnel, mais elles peuvent être progressivement acceptées si elles sont accompagnées de projets concrets et surtout de moyens financiers. Elles peuvent consister en un appui temporaire qui consiste à identifier les blocages dans le développement de l'organisation, et un appui analytique et structurel, qui consiste à identifier et choisir les types et les alternatives de gestion, d'optimisation des expériences et de savoir-faire professionnel.

Les difficultés et les lenteurs de mobilisation des ressources financières sont parmi les obstacles majeurs, que soulignent notamment les ONG du Sud et de l'Est, dans les interviews et dans leurs réponses au dernier questionnaire. Bien qu'il soit admis par tous que le PAM ne constitue pas une opportunité de financement de leurs actions et programmes, la majorité déclarent avec pudeur leurs besoins pressants d'une assistance financière plus accessible.

Rares les ONG du Sud et de l'Est qui ont trouvé des sources de financement solides et indépendantes, la plupart dépendent encore de l'extérieur. Les plus chanceuses doivent cependant s'en tenir à un rôle limité d'exécutants parfois assujettis à des concepts qui ne sont pas les priorités de leurs bases. Il faut espérer que le renforcement institutionnel et des capacités qui pourra leur être fourni par leur homologues du Nord, leur permettra de dépasser cette impasse d'indigence où elles sont acculées. Elles devront trouver de meilleurs moyens de rallier l'opinion publique de leurs pays dans les domaines où elles interviennent, de plonger leurs racines dans leurs propres milieux et de se rapprocher de la société civile et des autres acteurs.

Il ressort des réponses au questionnaire, que la quasi totalité des ONG du Sud et de l'Est méditerranéen, ne s'attendent à aucune forme d'assistance financière de leurs propres gouvernements. Se sentant tout juste tolérées, elles pensent être loin des préoccupations de leurs homologues du Nord qui vivent quant à elles une crise d'identité quant à leur double rôle d'agents économiques dans un contexte de concurrence, et d'agents sociaux œuvrant pour le changement.

La question du financement des ONG du Sud et de l'Est est aussi bien liée au volume du financement qu'à l'origine des fonds. Si leurs homologues du Nord tirent en général leurs ressources de campagnes de collectes de fonds, des aides gouvernementales et d'activités lucratives, l'aide extérieure destinée à la réalisation de projets spécifiques constitue leur principale source de financement.

Pour de nombreuses raisons, le partenariat Nord/Sud et Est se trouve dominé par ce type de transfert de ressources du Nord au Sud. Le passage par les ONG du Nord s'il se justifie par la nécessité du transfert des techniques de gestion et du savoir-faire professionnel acquis, constitue néanmoins un modèle d'assistantat qui met en présence bailleurs de fonds du Nord et bénéficiaires du Sud et de l'Est, détermine les modalités de l'octroi du don, sa destination ainsi que le contrôle des fonds. Dans ce système de coopération, il est inévitable que les ONG du Nord tendent parfois à imposer leurs projets et à sous-estimer les contextes spécifiques des bénéficiaires.

Le remplacement des aides sporadiques et non coordonnées par un programme concerté de coopération méditerranéenne facilitera la collaboration des ONG et des autres organisations de la société civile en réduisant les contraintes dues à la recherche de contrats, aux conditions et à l'accès inégal au financement. Quand le financement passe au second plan, les partenaires ont la possibilité de se concentrer sur le partage des rôles et des ressources dans une optique complémentaire.

Dans ce contexte et dans le cadre de la véritable coopération que préconise le PAM, il est évident que des mesures énergiques de mobilisation des ressources sont à prendre impérativement afin de soutenir l'effort des sociétés civiles, et en particulier celles du Sud et de l'Est du bassin, vulnérables pour toutes les raisons citées précédemment. En dehors de la coopération et de l'assistance financière qui se pratique entre ONG, autorités locales et acteurs socio-économiques partenaires, 2 cadres de mobilisation seront à envisager :

Le cadre du PAM :

Le budget du Plan d'Action pour la Méditerranée étant trop réduit, il est urgent de demander son renforcement par les Parties Contractantes afin de permettre un minimum d'efficacité dans la collaboration avec ses partenaires du Sud et de l'Est.

L'application d'une nouvelle stratégie de coopération entre le PAM et ses partenaires nécessiterait de renforcer les fonds prévus dans le chapitre I.E *Coordination et coopération avec les organisations non-gouvernementales*. Ce renforcement hors budget du PAM, devrait être mis à la disposition du Secrétariat, pour une première période de 4 ans, grâce à une démarche de contribution exceptionnelle des Parties Contractantes, qui sont toutes du reste, parfaitement conscientes des enjeux à gagner à travers le renforcement des activités pertinentes des partenaires de la société civile.

Ce fonds souhaité par les partenaires du PAM⁴ devrait d'abord et en urgence, financer les composantes et les lignes d'action des directrices stratégiques proposées pour une meilleure coopération entre le PAM et ses partenaires. Il permettra tout d'abord de mettre à un niveau d'équipement minimal mais efficace, ceux de ses partenaires à faibles ressources, de rendre possible les échanges et la

⁴ Essentiellement par les ONG du Sud et de l'Est méditerranéens.

concertation, aux associations et partenaires locaux afin qu'elles s'associent plus efficacement au dialogue méditerranéen, ce que l'ensemble de la société civile du Nord, du Sud et de l'Est, demande avant tout.

Il servira incidemment à fournir des ressources à des projets communs identifiés par la CMDD et appuyés à la base. Dans ce rapprochement sur le terrain des sociétés civiles, les partenaires du PAM joueraient un rôle d'identification et de promotion de projets et pourraient être engagés comme agents d'exécution des volets dont ils ont la compétence. Un grand nombre des partenaires enregistrés actuellement dans les listes du PAM ont les capacités d'expertise nécessaire et la connaissance des conditions locales suffisantes, pour organiser et fournir une assistance technique et une formation sur le tas à des projets publics ou privés dans le domaine de la sensibilisation du public, des études d'impact, des diagnostics scientifiques, de l'aménagement des zones humides et autres espaces protégés.

Le fonds pourrait assister les ONG, les acteurs socio-économiques et les autorités locales partenaires, à entreprendre des activités d'évaluation et d'impact social, de certains projets et directives environnementales. Ces évaluations auront pour rôle d'identifier les intervenants clefs, de concevoir un cadre adéquat de leur participation et de déterminer les facteurs sociaux ou institutionnels de blocage et de réussite.

Les organisations inter-gouvernementales partenaires :

La coopération entre le PAM et ses partenaires de la société civile intéresse les organisations inter-gouvernementales qui ont participé à soutenir le PAM. Il revient à ce dernier de rendre plus transparentes pour ses partenaires de la société civile, toutes les sources et les instruments financiers du système des Nations Unies, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et des autres systèmes de financement méditerranéens et arabes en particulier. Par leur meilleure information et implication, ils devraient pouvoir mieux adhérer aux priorités et grandes lignes d'action du PAM et intégrer dans leurs stratégies la cohérence des actions associatives que peut garantir le Secrétariat du PAM.

En donnant l'accès à ses partenaires du Sud à des informations plus stratégiques sur les ressources financières et sur les modalités de travail des différents bailleurs de fonds potentiels, le PAM pourrait alors mieux ajuster l'ambition de ses programmes de mise en œuvre de sa nouvelle stratégie, aux capacités renforcées de ses partenaires les plus actifs : réseaux de grandes villes, réseaux d'associations et acteurs économiques régionaux.

1.2.1.3 Améliorer les capacités des partenaires du Sud et de l'Est

Les compétences d'expertise et la connaissance des conditions locales de certains partenaires, essentiellement ceux constitués en réseaux, constituent aujourd'hui des atouts pour canaliser le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des petites entités non-gouvernementales.

Le besoin d'échanges souligné par tous les partenaires, est ressenti par les organisations du Sud comme essentiel. S'il est encore difficile d'envisager des contacts Sud-Sud très structurés, il y a une demande significative d'organiser des échanges d'experts et de connaissances dans un cadre annuel encadré par le PAM⁵.

⁵ Suggestion très présente dans les réponses des partenaires au dernier questionnaire. Cf Chapitre *vision des partenaires*.

Il s'agit d'échanger des savoir-faire, de s'instruire de l'expérience de l'autre, de confronter les points de vue et d'établir des plates-formes de dialogue entre les partenaires des 2 rives de la Méditerranée.

Si les échanges, la formation et le développement de l'organisation sont à la base de l'acquisition des compétences. Ils ne peuvent constituer un renforcement durable que dans un cadre d'adaptations structurelles concertées, que seul le PAM est aujourd'hui en mesure de garantir à travers la continuité de ses objectifs et actions.

Le renforcement des capacités des entités non-gouvernementales du Sud et de l'Est devrait être planifié en concertation avec le système du PAM et ses partenaires. Il sera nécessaire de mettre en place de nouvelles méthodes de travail et de collaboration avec les initiatives locales prises par des groupes de base. Dans un tel cadre, le renforcement des capacités des partenaires du Sud et de l'Est pourrait se répercuter directement sur la mise à niveau des ressources humaines de toute la société civile.

Des investissements dans les ressources humaines sont donc nécessaires si l'on veut que les ONG du Sud et de l'Est soient prêtes à assumer de nouveaux rôles et des relations plus autonomes, dans le cadre de financements programmés et à long terme. Il faut former également les professionnels du Sud aux nouvelles méthodes de planification participative, de développement organisationnel, de gestion de l'information et des finances.

Pour assumer ces rôles et ces relations, les partenaires du Sud et de l'Est devront acquérir des compétences nouvelles en matière de relations publiques, de médiation, de dialogue et d'influence. Mais surtout ils devraient dépasser leur « positionnement social » et leur concurrence pour créer de nouveaux partenariats, se répartir les rôles, les compétences et les responsabilités. En se renforçant, les partenaires auront à leur tour la charge de développer les capacités de leurs bases afin que chacun puisse participer avec une meilleure connaissance des enjeux, et de limiter par là la fracture entre élites informées et militantes et populations désinformées et passives.

L'amélioration des capacités est également tributaire de celles de la légitimité et de la responsabilité des partenaires, quelque soit leur audience et leur influence. Elle passe par l'instauration de modes démocratiques de gestion et de répartition des responsabilités, nécessaires pour se faire reconnaître comme des membres légitimes de la société civile méditerranéenne émergente. Tout acteur social tient sa légitimité de son enracinement dans une dynamique locale, d'un groupe d'appui engagé dans son propre pays et des alliances qu'il forge avec le reste de la société civile. Sa responsabilité institutionnelle est une condition nécessaire pour occuper un siège à la table de négociation du PAM.

1.2.2 Améliorer les outils opérationnels du PAM

1.2.2.1 Intégrer le partenariat dans la réalisation des projets

Mis à part son rôle de catalyseur du dialogue entre les pays de la Méditerranée, le PAM entreprend des activités de recherche et d'études scientifiques. Coopérer avec ses partenaires c'est (étymologiquement) opérer et travailler avec eux. Si le cadre offert par la CMDD est celui du dialogue sur pied d'égalité entre gouvernements et société civile, les activités et projets communs

devraient constituer quant à eux, un ingrédient indispensable de la coopération concrète à la réalisation des objectifs approuvés dans les Protocoles.

L'approche globale des problèmes tels que définis par le PAM, son rôle d'expertise et d'analyse scientifique, lui permettent de contrôler la pertinence d'une distribution des rôles et la garantie d'éviter les redondances et les répétitions d'expériences inutiles.

En exploitant judicieusement les compétences actuelles des partenaires du PAM, tous les domaines prioritaires pourraient faire l'objet de projets et d'actions communes : la gestion de la demande en eau, la gestion durable des régions côtières, les indicateurs du développement durable, le tourisme, l'information, la sensibilisation, l'éducation environnementale et la participation, le libre échange et l'environnement, l'industrie et le développement urbain. Outre l'efficacité dans l'exécution, ces partenariats consolideraient la coopération à l'intérieur de tout le système du PAM. Dans ce contexte de partenariat renforcé, le rôle de l'Unité de coordination et celui des Centres d'Activité régionales se trouverait allégé et consisterait à fournir le support technique et administratif complémentaire.

A travers le partenariat avec les autorités locales et les villes de la Méditerranée, il s'agira de mieux tenir compte de la variable spatiale, dont le rôle a été souvent sous-estimé. L'aménagement du territoire ayant été rarement intégré à la planification économique et sociale, il y a une nécessité de reconsidérer dans leur ensemble le modèle des établissements humains et les processus d'urbanisation. Le rôle du PAM serait alors de travailler aux perspectives d'une stratégie de développement régionale dans laquelle s'intègrent les actions prioritaires afin de pouvoir en évaluer les effets et les impacts. L'établissement d'une telle stratégie régionale d'ensemble devrait précéder la hiérarchisation des priorités.

1.2.2.2 Améliorer les outils existants du partenariat

La CMDD est un des outils principaux de la coopération du PAM avec ses partenaires non-gouvernementaux. Mise en place en 1996 en tant qu'instance consultative, elle a donné une place significative à la participation de la société civile dans son ensemble aux côtés des représentants des gouvernements.

On peut considérer que dans l'étape actuelle de son développement et dans le contexte global méditerranéen, elle est largement représentative de la dynamique qui prend forme entre les gouvernements et leurs sociétés civiles. Donner plus d'importance à cette nouvelle représentation ne doit pas se faire en termes de quantité de sièges mais dans la pertinence, l'efficacité, la qualité et surtout la représentativité de la société civile partenaire.

Si la représentativité des partenaires demeure leur défi interne pour véritablement pouvoir parler au nom de leur société civile, l'efficacité et la qualité de leur participation dépendent beaucoup aux choix judicieux que devrait faire la CMDD pour savoir utiliser au bon moment l'intervenant le plus adéquat, capable de dynamiser et amplifier les directives prioritaires.

Etant donné la diversité institutionnelle et opérationnelle des partenaires de la société civile, il est difficile d'atteindre une représentation parfaitement équilibrée au sein de la CMDD. La question devrait se poser plus en terme d'actions et d'insertion dans une stratégie commune, que de tribune égalitaire de diffusion des idées des partenaires. Autrement dit, la CMDD devrait rester beaucoup plus un outil de décisions et de déclenchement d'interventions, qu'un forum de débats. Son

élargissement numérique n'est pas souhaitable, dans la mesure où les urgences sont à plus d'efficacité et à la concrétisation des connaissances considérables que nous avons accumulés sur les problèmes méditerranéens.

La CMDD offre un contexte où chaque gouvernement de la Méditerranée ne peut ignorer les tendances de la société civile méditerranéenne. Dans ce cadre, les partenaires non-gouvernementaux doivent innover et inventer par le biais des réseaux et d'autres actions d'échanges, une forme de participation plus globale et qui les incite à chercher les complémentarités et les expertises les plus proches des populations.

Comme il est mentionné dans de nombreux rapports⁶, la participation des autorités locales, des ONGs et des acteurs socio-économiques dans le processus de prise de décisions ayant trait au développement durable est en soi une importante reconnaissance par les gouvernements méditerranéens et la Communauté Européenne de leur importance et de leur contribution potentielle. D'un autre côté, cette légitimation de leurs actions devrait s'accompagner d'un souci consensuel de leur part, afin d'éviter d'interférer avec les processus politiques de prise de décision et écarter le soupçon de servir des intérêts partiels.

Une meilleure participation de la société civile au sein de la CMDD devrait s'accompagner d'un élargissement, par le procédé de rotation, à d'autres entités telles que les universités, les autorités locales des villes moyennes, certains groupes d'utilisateurs comme les hôteliers, les pêcheurs, les agriculteurs etc..

La participation des membres de la société civile aux réunions et aux groupes de travail thématiques doit devenir une condition obligatoire, à condition qu'une assistance financière soit fournie aux plus démunis d'entre eux.

1.2.2.3 Renforcer le PAM en tant que point focal du partenariat

Indépendamment de leur degré d'organisation, les partenaires du PAM ne constituent pas une structure de concertation en tant que groupe. Il appartient à la dynamique créée par les activités et les liens que maintient le PAM avec ses partenaires, de se renforcer en tant que pôle focal d'un réseau.

A défaut de créer une cellule dédiée à la «**Coopération avec la Société Civile** » au sein de l'Unité de Coordination du PAM, il est essentiel de confier à un fonctionnaire du Secrétariat, la tâche de mettre en place la stratégie de coopération, et de maintenir un lien constant avec les partenaires. Dans une première étape, ses tâches seraient d'organiser la collaboration opérationnelle, de communiquer avec et susciter l'implication des partenaires et mettre en place une base de données sur les partenaires, à travers la collecte de leurs articles, publications, études et actions spécifiques réalisées. Il devra également superviser l'amélioration qualitative et médiatique du site Web actuel.

On pourrait intégrer dans l'entrée partenaires, des liens hyper-texte qui renvoient directement aux sites web des partenaires et aux adresses email de leurs points focaux. L'entrée 2 *Programmes et activités* gagnerait à être aussi étoffée que la première *what's MAP*. Le périodique *MedOndes* n'est pas accessible et devrait figurer dans un format plus illustré et attractif (en format PDF). D'une manière générale, l'esthétique du site devrait être considérablement améliorée. Le cadre

⁶ Le rôle des ONG face aux problèmes d'environnement et de développement dans le contexte méditerranéen. Paloma Agrasot, EEB 1993.

central, par exemple, devrait être conçu comme un portail d'entrée, abondamment illustré et renvoyant à des nouvelles, des études ou des résolutions les plus à jour. On pourrait alors supprimer l'entrée 5 *What's new*.

Le site du PAM pourrait intégrer dans cette première phase, un serveur dédié aux partenaires, avec une augmentation des entrées qui leur permettrait de proposer elles mêmes leur sites et ceux de leur réseaux, et proposeraient un formulaire de recherche sur tout le site du PAM. Une rubrique *nouveaux arrivés*, pourrait être dédiée aux nouvelles entités qui disposeront d'un espace provisoire pour se présenter.

Il pourrait être envisagé dans une seconde phase, de mettre en place grâce à un appui de la cellule informatique, un serveur intranet intégrant l'ensemble des entités du système PAM et faisant une place significative à ses partenaires de la société civile. La technologie intranet peut jouer un rôle considérable dans les systèmes de collaboration, en fournissant une plate-forme interactive, facile à manier et pouvant supporter le développement d'applications complexes de base de données.

Le système intranet est un réseau d'ordinateurs qui peuvent partager réciproquement des données, en utilisant les protocoles actuellement standardisés. L'information MAP sera stocké sur le serveur de la Cellule Coopération et fournie à chaque ordinateur du réseau qui se connecte grâce à son navigateur habituel (Netscape ou MS Explorer). Chaque personne du réseau pourrait ainsi accéder à toute information autorisée sur le serveur.

Cette infrastructure basée sur les standards et les technologies internet, permettrait un partage sécurisé des données à l'intérieur du groupe bien limité et défini des partenaires du PAM. Elle ouvre également la porte aux techniques de video-conférences ou plus simplement de forum de consultation en ligne, d'accès aux bibliothèques du PAM et de celles des partenaires qui serait mise en place.

1.2.3 Favoriser la concertation entre les partenaires

1.2.3.1 Mieux préciser le rôle des partenaires

Le PAM coopère avec 3 grandes catégories de partenaires de la société civile: les Acteurs Socio-Economiques, les Autorités Locales et les ONG. La diversité au sein même des partenaires impose au PAM de distinguer soigneusement les rôles de chacun, en terme de portée d'action, d'envergure géographique et de compétence technique. Bien que ces rôles ne soient pas figés dans la réalité, ils permettent quant ils sont optimisés, une meilleure efficacité dans l'exécution commune des programmes approuvés.

Dans la collaboration avec la société civile, il ne s'agira pas de restreindre la participation à un nombre « gérable » de partenaires, mais d'encourager l'adhésion du plus grand nombre d'entités (où les réseaux seraient prioritaires) à s'intégrer à un groupe, à travers un rôle spécifique et stratégique. Les interventions et les participations des partenaires doivent être continues dans le réseau qui sera mis en place et renforcé. Mais elles doivent être gérées en fonction de l'opportunité d'action, de compétence ou de stratégie du PAM.

Les véritables critères de la coopération sont en fait l'implication dans la dynamique du PAM et la compétence acquise par le partenaire. Quelle que soit la taille ou l'envergure d'un partenaire, c'est son implication dans les projets et actions

communes, sa compétence, et sa représentativité en tant qu'acteur d'une société civile qu'on voudrait méditerranéenne.

Les autorités locales sont appelées à jouer leur rôle de nouvelles interfaces avec les gouvernements. Quelque soit le niveau de décentralisation qu'elles ont pu atteindre, elles constituent des représentants d'une société civile cherchant davantage d'autonomie et de champs d'actions. Il faudrait appuyer toutes les recommandations visant à les renforcer en réseau, à demander leur meilleure participation, et diversifier leur représentation des grandes villes jusqu'aux villes moyennes.

Les contacts doivent être renforcés aux niveaux des régions qui gagneraient à l'insertion des objectifs du PAM dans leurs plans de développement. Cela reviendrait aux réseaux de villes côtières de s'intégrer aux problématiques de leurs régions, en vue d'approcher d'une planification physique plus concertée des zones côtières méditerranéennes.

En prenant pour base les huit thèmes retenus comme programmes d'activités pour les groupes de travail de la CMDDD, et sans vouloir trop schématiser les interventions, il peut être proposé une distribution des rôles comme suit :

1.	La gestion de la demande en eau	ONG internationales, ONG thématiques, Réseaux ONG
2.	la gestion durable des régions côtières	ONG thématiques, Réseaux de villes, Autorités locales, Réseaux ONG
3.	les indicateurs du développement durable	ONG internationales, ONG nationale, Réseaux Universités
4.	le tourisme	ONG thématiques, Acteurs Socio-Econom., ONG nationale
5.	l'information, la sensibilisation, l'éducation environnementale et la participation	ONG nationale, Acteurs Socio-Econom, Réseaux ONG
6.	le libre échange et l'environnement	Acteurs Socio-Econom, ONG internationales, Réseaux ONG
7.	l'industrie	Acteurs Socio-Econom, ONG internationales
8.	le développement urbain	Réseaux de villes, Réseaux Universités, ONG nationale, Réseaux ONG

1.2.3.2 Encourager les réseaux de partenariat

Nous avons identifié dans la deuxième partie de ce rapport, les critères prépondérants de la sélection et de la coopération avec le PAM. Le critère ***Insertion dans des réseaux Méditerranéens actifs*** signifie la capacité de participer ou d'animer un réseau à un niveau national, régional ou international, dans le domaine de l'environnement et du développement durable en Méditerranée.

Il est évident que par la logique du travail en réseau, il devient plus facile d'atteindre la représentativité de tous les partenaires de la société civile. Les recommandations de la 11ème réunion des Parties Contractantes a cependant déjà mis l'accent sur le danger en recommandant aux réseaux *qu'ils agissent comme centres de liaison entre les diverses ONG qu'ils représentent*. La recommandation

vaut également pour les réseaux de villes, d'acteurs socio-économiques et d'autorités locales.

En tant que point focal reconnu de la problématique méditerranéenne, Le PAM et ses instruments opérationnels doivent mieux profiter de leur coopération avec les grands réseaux d'ONG méditerranéennes, tel que MIO-ECSDE , MED Forum, MedCoast qui sont des fédérations très actives et impliquées avec les activités du PAM, MedCités impliqué dans la coopération décentralisée et le développement institutionnel des villes côtières, MedEcomedia pour la sensibilisation et l'information etc. Ces grands réseaux auront la charge de former et inciter à la création de réseaux nationaux, afin d'intégrer les plus petites associations locales au dialogue méditerranéen

Le PAM devrait poursuivre son active coopération avec les ONG internationales partenaires telles que MedWet, Greenpeace, WWF et d'autres, disposés à intégrer leurs réseaux en accord avec le rôle focal du PAM. Cette richesse de compétences a l'avantage de couvrir tous les pays riverains en rassemblant de véritables forum réunissant des ONGs, des représentants de gouvernements et d'organisations inter-gouvernementales.

L'intégration dans les réseaux devrait promouvoir la coopération entre partenaires de différents niveaux et les pousser à profiter de leurs différences d'échelle pour donner des éclairages nouveaux dans la réflexion et l'exécution des actions retenues. Cela devrait permettre également de nouer des liens avec d'autres groupes de la société civile dans un soutien mutuel au niveau des orientations et des modalités opérationnelles

1.2.3.3 Intégrer de nouveaux partenaires

Le rôle de la nouvelle cellule «Coopération Société Civile » sera de rester à l'écoute et de rechercher et intégrer toutes les composantes de la société civile qui peuvent assister le PAM dans ses objectifs, et qui ne sont pas encore impliquées son partenariat.

Son rôle sera également de faire accepter un **nouveau type de partenariat** entre tous les acteurs concernés grâce à une nouvelle distribution des responsabilités entre les gouvernements et les autorités locales, les acteurs socio-économiques, et la société civile émergeant des associations de toute échelle et des mouvements de citoyens. Aucun de ces groupes d'acteurs ne peut agir à lui tout seul. La planification des espaces de développement méditerranéen (local, national et régional) tenant compte des priorités à court et à long terme, ne peut se réaliser sur la base du seul fonctionnement sans contrainte des forces du marché, ni avec une conduite bureaucratique des gouvernements, ni encore par la gestion exclusive de la complexité par des initiatives associatives.

Pour cela, il est urgent de rechercher activement l'implication de plus de représentants des autorités locales des villes méditerranéennes, en ouvrant la porte notamment aux villes littorales moyennes de plus de 20.000 habitants. Par le biais de leurs réseaux, les autorités locales des zones côtières devraient être plus informées des activités du PAM et invitées à participer. En tant qu'acteurs importants dans les espaces urbains et côtiers, les architectes et les urbanistes devraient être également intégrés dans la coopération avec le PAM à travers leurs grandes organisations UAA et UIA.

Le PAM devrait poursuivre et renforcer sa collaboration avec les partenaires impliqués dans la mobilisation du public en faveur de la coopération méditerranéenne et intégrer de **nouvelles organisations proches des consommateurs et des associations culturelles** des villes méditerranéennes.

L'éducation et l'université constitue un très vaste domaine que la cellule « Coopération Société Civile » devrait incorporer également dans son partenariat. Au-delà de sa mission éducative, l'université a un important potentiel de cadres pouvant servir de conseils à l'exécution de projets de développement local et au renforcement des capacités techniques des partenaires à tous les niveaux, de la petite association aux grands réseaux d'ONG et d'acteurs socio-économiques. De leur côté les gouvernements devraient associer leurs organisations nationales à diffuser dans les écoles et les universités, les grands enjeux du Plan d'Action pour la Méditerranée et suggérer des actions auxquelles les jeunes peuvent directement participer.

2. Révision de la liste des partenaires du PAM

La liste des partenaires du PAM est à la fois un outil de travail pour le système du PAM, qui sert à identifier l'entité la plus adéquate (dans un domaine de compétence, un champ géographique et une optique opérationnelle déterminés) à participer à ses activités (réunions générales, spécialisées, CMDD, projets communs etc.).

C'est également la reconnaissance, à travers la conformité avec des critères déterminés, de la pertinence du partenaire inscrit avec les objectifs et les programmes du PAM.

La troisième utilité de cette liste mise à jour et distribuée à l'ensemble des partenaires, est de leur permettre de mieux se connaître et de se contacter mutuellement.

A l'heure actuelle, la liste pose deux problèmes qu'il convient de résoudre : lisibilité et pertinence des informations. Il s'agit donc de :

1. Améliorer cet outil de travail du PAM
2. Clarifier et évaluer périodiquement la pertinence des Organismes Partenaires inscrites de manière à respecter les critères d'adhésion, mais également les critères de maintien et de collaboration.

2.1 Pertinence du partenariat selon les nouveaux critères

2.1.1 Analyse des critères

Avant d'évaluer la pertinence des partenaires, il faudrait savoir sur quelle base le faire. Il convient donc d'identifier les nouveaux critères à prendre en compte, après l'analyse de leur mise en place au cours des diverses réunions importantes du PAM.

Dès 1989, le Règlement Intérieur du PAM a été modifié dans son article 8 pour concrétiser la politique souhaitée par les Parties Contractantes et le Secrétariat afin « *Avec l'accord tacite de toutes les parties contractantes, le Directeur Exécutif invite à se faire représenter aux séances publiques des réunions et conférences, par des observateurs, toute organisation non-gouvernementale internationale qui s'intéresse directement à la protection de mer Méditerranée contre la pollution.* »

Cette volonté initialement timide, a progressivement évolué vers un agrandissement du champ géographique et de la portée des partenaires. En ce qui concerne les ONG, les premiers critères d'éligibilité de ces entités non-gouvernementales à la coopération avec le PAM ont été exprimés au cours de la 9^{ème} réunion des Parties Contractantes en Juin 1995 (Annexe XIII Appendice II), et concernent la possibilité « *d'échange d'informations* » d'une part et « d'assister aux réunions du PAM » d'autre part..

Il est relevant de noter que les critères d'adhésion à la liste des partenaires, et dont il est fait référence à la fois dans les documents constitutifs de la CMDD et dans les dernières recommandations de la 11^{ème} Réunion des Parties Contractantes, ne soient mentionnés que d'une manière indirecte et assimilés à de simples conditions d'accès à l'information du PAM dans le chapitre 2. Echange d'informations « *Toute organisation non gouvernementale...concernée par les questions de*

l'environnement et du développement durable en Méditerranée...et qui est dénuée de préoccupations de nature commerciale ou lucrative peut échanger des informations avec le PAM et recevoir des informations.» Cette indication très générale est tout de suite suivie des conditions nécessaires que doit remplir l'ONG postulante pour accéder aux informations, et qui formulés différemment constituent à notre sens, les véritables critères initiaux à l'intégration des ONG⁷ à la liste PAM.

1. Pertinence des buts et activités de l'ONG aux objectifs du PAM stipulés dans la Convention de Barcelone et ses Protocoles.
2. Existence de statuts...d'un programme de travail et d'un bureau de comité élu
3. Installation du siège de l'ONG ou d'un de ses bureaux, dans un pays Méditerranéen (depuis 2 ans au moins)
4. Indication des concours qu'elle peut apporter à la politique du PAM

Ces critères d'adhésion à la liste des partenaires ONG du PAM, ne donnent pas cependant, selon les recommandations de la 9^{ème} Réunion des PC, accès automatique aux réunions du PAM.

Concernant la « possibilité d'assister aux réunions du PAM » , il faudrait noter qu'il s'agit plus d'indications de priorités de sélection et de clarification des responsabilités des ONGs, que de véritables critères. Les priorités de sélection dépendent de la nature générale ou spécialisée des réunions.

Pour les réunions générales, la priorité repose sur la portée internationale ou régionale de l'ONG et de ses intérêts pluridisciplinaires reconnus par ses statuts en plus d'une représentation multinationale au sein de son conseil d'administration. Cette priorité d'accès aux réunions générales est complétée par la portée des actions de l'ONG qui doivent « correspondre à une partie substantielle du champ d'activité du PAM », et laisse la possibilité à « une représentation tournante ..pour des organisations nationales dont le choix est équitablement réparti...dans la région Méditerranéenne.. ».

Dans le cadre des réunions spécialisées du PAM, la priorité repose sur le caractère régional de l'ONG, de préférence le plus étendu possible, et qui sera invitée en fonction de ces centres d'intérêt particuliers et qui couvrent une partie spécifique du champ d'action du PAM.

Face aux critères d'adhésion à la liste des partenaires , des indicateurs de vérification de l'éligibilité ont été mis en place sous la forme d'un « dossier à soumettre par l'ONG illustrant les points sus-mentionnés et notamment » :

⁷ A la date du rapport de la 9^{ème} Réunion des PC, le terme ONG exclue probablement les autres catégories de partenaires du PAM (acteurs socio-économiques, autorités locales). Nous verrons que dans les plus récents rapports, même s'il reste l'ambiguïté sur le contenu de la « société civile », le partenariat est élargi et plus clairement défini.

Tableau 1

Justificatifs	Indicateurs
Statut ou mandat + règlement intérieur + liste des membres du conseil d'administration et du bureau	Eligibilité générale International/regional/national
Programme des activités 2 années à venir	Pertinence des buts et activités Détermination du champ de compétence
Bilan activités des années passées	Idem + engagement dans les objectifs du PAM
Propositions de l'ONG pour améliorer la coopération Méditerranéenne	Indication des concours que peut amener l'ONG
Budget année écoulée et année à venir	Adéquation des moyens à la compétence affirmée ;

Après la clarification des critères d'adhésion à la liste des partenaires et des indicateurs de vérification de l'éligibilité, la 9^{ème} réunion a formulé les «responsabilités des ONG invitées dans leur relation avec le PAM», édictées plus sous la forme d'injonction que de simples recommandations.

Ces responsabilités peuvent être considérées, formulées autrement, non pas pour évaluer la possibilité d'adhésion à la liste des partenaires, mais cette fois comme une série de critères de coopération des partenaires à la liste du PAM.

- Coopération avec le PAM pour servir les objectifs de la Convention de Barcelone et ses protocoles et Responsabilité dans la mise en œuvre du programme de collaboration mutuellement convenu.
- Diffusion de l'information sur les politiques du PAM ;
- Collaboration individuelle ou collective dans la mise en œuvre des politiques et programmes du PAM ;
- Information du PAM sur les rapports et publications de l'ONG ;
- Information du PAM sur les changements de structures, d'audience, de secrétariat.

En se basant sur le texte original, nous verrons plus loin dans le chapitre, comment ils ont évolué vers les recommandations retenues dans la dernière réunion des Parties Contractantes, et à travers lesquelles nous actualiserons les analyses de pertinence.

Cette dernière réunion, la 11^{ème} des parties contractantes, s'est tenue en octobre 1999 à Malte et a approuvé les recommandations sur la coopération PAM-ONG, en l'annexe IV annexe V. Ces recommandations qui intègrent les nouveaux critères de sélection dans la liste des partenaires, s'adressent à la fois aux Gouvernements, aux ONG et au Secrétariat.

Le paragraphe C9 stipule que « *le choix des ONG à inscrire dans la liste des partenaires du PAM, repose sur les caractéristiques réelles (compétence dans un domaine thématique) de l'organisation, telles qu'elles ressortent d'un dossier que chaque ONG postulante soumet et qui doit comporter les éléments suivants :*

- *Ses principaux objectifs et domaines de compétence ;*
- *Sa composition, son mandats ou ses statuts ;*
- *Ses rapports d'activité et financiers ;*
- *Les bulletins et articles qu'elle a publiés.*

Il est précisé dans le paragraphe C10 que « *la sélection des organisations à inscrire dans la liste des ONG partenaires du PAM s'effectue en se fondant sur les mêmes critères que ceux utilisés dans le choix des membres de la CMDD, à savoir parmi des organisations représentatives des trois catégories suivantes : autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG à vocation environnementale.* »

Comme nous le verrons dans le récapitulatif Tab.3 de « l'évolution » des critères et des recommandations, et avant d'examiner les documents constitutifs de la CMDD à laquelle la référence est très clairement établie, nous retiendrons l'allègement des conditions d'admissions dans la liste des partenaires évoquée en C9, pas de référence à d'autres critères que ceux pour l'admission à la CMDD et une série de recommandations (B1-B9), qui comme cela a été dit précédemment peuvent être très pertinemment reformulées, et utilisées comme des critères de maintien et de coopération dans la liste.

Examinons les documents constitutifs de la CMDD et notamment la composition de la commission, 21 sièges sont réservés aux représentants des Parties Contractantes et 15 sièges aux partenaires qui se subdivisent en 3 catégories, auxquelles il est attribué une *méthode de désignation* et des *critères de sélection* spécifiques.

i. Les autorités locales :

Ils sont proposés par les gouvernements des Parties Contractantes. Le seul critère pour leur participation et devenir membre de la CMDD consiste à « *...être impliquées dans des problèmes d'environnement et de développement durable* ». Ce qui revient à sélectionner quasiment l'ensemble des villes méditerranéennes à participer potentiellement aux réunions du PAM. Cela se justifie si l'on considère que les villes méditerranéennes sont des espaces où les enjeux environnementaux sont les plus médiatisés et où se jouent une très grande partie de la dynamique associative environnementale et de développement.

Il convient cependant, de tenir compte des échelles d'intervention, dans le cadre des réunions générales et spécialisées et de proposer une segmentation des autorités locales en 2 groupes :

- Réunions générales : Villes côtières (max 50kms des côtes) de plus de 200.000 habitants.
- Réunions spécialisées : Agglomérations côtières de plus de 20.000 habitants ayant des expériences à promouvoir ou en butte à des problèmes d'intérêt spécifique.

ii. Acteurs socio-économiques :

Les critères retenus (représentation Nord/Sud, dynamique Pays Développés/En Développement, Villes/Campagnes, Activités au niveau Méditerranéen) semblent convenir à des acteurs de grande envergure, ayant une activité au moins régionale en Méditerranée. Elles pourraient donner priorité aux réunions générales.

La création d'une sous-catégorie d'acteurs d'envergure nationale voire locale, très engagés dans des thématiques partielles, pourront intéresser les réunions spécialisées du PAM et de la CMDD. Auquel cas, la sélection au sein du sous-groupe serait de prendre en considération un des champs thématiques du PAM (gestion urbaine des déchets, Tourisme durable, pêche et aquaculture durable etc..).

iii. ONG

Le premier critère de sélection des ONG candidates à devenir membres de la CMDD est de figurer sur la liste des partenaires du PAM. C'est à dire répondre aux critères de base tels qu'ils peuvent être compris des résolutions de la 9^{ème} Réunion des PC et que nous venons d'analyser. Ce critère est prépondérant.

Le second critère repose sur le statut et la portée géographique des actions de l'ONG : à savoir ONGs de portée mondiale, ONGs de portée régionale et ONG de portée nationale et locale. Il ouvre la porte en fait à toutes les ONGs inscrites à la liste du PAM, dans ce sens il n'est pas un critère prépondérant.

Le troisième critère repose sur une approche de l'ONG concrète et fortement axée sur la Méditerranée. Ce critère se répète car il se retrouve en partie dans le premier critère qui englobe cette définition.

Tableau 2

Critères	ONGs	Acteurs SE	Autorités Locales
• Implication dans les problèmes d'environnement et de développement durable			●
• Représentation Nord-Sud-Est		●	
• Dynamique pays développés/en développement		●	
• Dynamique villes/campagnes		●	
• Activités au niveau Méditerranéen		●	
• Etre sur la liste des partenaires du PAM	●		
• Avoir une portée mondiale	●		
• Avoir une portée régionale	●		
• Avoir une portée nationale/locale	●		
• Avoir une approche concrète et axée sur la Méditerranée	●		

Si nous examinons les critères de base ainsi que les « responsabilités » des ONGs retenus après la 9^{me} Réunion des PC, en les comparant aux dernières recommandations de la 11^{ème} Réunion, nous pouvons conclure que :

les critères de sélection et d'admission des ONG dans la liste des partenaires du PAM n'ont pas changé et restent les suivants :

1. Pertinence des buts et activités de l'ONG aux objectifs du PAM stipulés dans la Convention de Barcelone et ses Protocoles.
2. Existence de statuts, d'un programme de travail et d'un bureau de comité élu ;
3. Installation du siège de l'ONG ou d'un de ses bureaux, dans un pays Méditerranéen (depuis 2 ans au moins)
4. Indication des concours qu'elle peut apporter à la politique du PAM

Tableau 3

Les recommandations qui sont des critères de coopération des ONG dans la liste des partenaires du PAM ont évolués de 1995 à 1999 comme suit :

Recommandations 9^{ème} Réunion des PC	Recommandations 11^{ème} Réunion des PC
1. Coopération avec le PAM pour servir les objectifs de la Convention de Barcelone et ses protocoles et Responsabilité dans la mise en œuvre du programme de collaboration mutuellement convenu.	1. Les ONG coopèrent pleinement avec les pays de la Méditerranée et le Secrétariat du PAM en vue de poursuivre la réalisation des objectifs de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.
2. Diffusion de l'information sur les politiques du PAM ;	2. Les ONG informent régulièrement le PAM de leurs activités et des changements intervenus dans leurs structures.
3. Collaboration individuelle ou collective dans la mise en œuvre des politiques et programmes du PAM ;	3. Les ONG mettent en place et renforcent des réseaux nationaux et régionaux, avec une représentation élargie au sein de ceux-ci des ONG actives en Méditerranée.
4. Information du PAM sur les rapports et publications de l'ONG ;	4. Les ONG coopèrent individuellement au sein d'un cadre collectif(réseaux), à la mise en œuvre des programmes du PAM et préparent des contributions qualitatives aux projets de recherche du PAM.

Recommandations 9 ^{ème} Réunion des PC	Recommandations 11 ^{ème} Réunion des PC
5. Information du PAM sur les changements de structures, d'audience, de secrétariat..	5. Il convient de développer le partage des données d'expérience et des enseignements acquis, la communication, et l'échange d'informations entre les diverses ONG.
	6. Les réseaux d'ONG sont incités à assister aux réunions du PAM en s'y faisant représenter par des experts compétents.
	7. Les réseaux d'ONG garantissent qu'ils agissent comme centres de liaison entre les diverses ONG qu'ils représentent.
	8. Les ONG diffusent l'information sur les activités du PAM par le biais de leurs bulletins d'information, de pages d'accueil Internet et par d'autres canaux, en vue de mieux faire connaître parmi le grand public l'importance du rôle du PAM en Méditerranée.
	9. Les ONG sont incitées à inviter un représentant du PAM à participer à leurs réunions ordinaires.

Nous essaierons d'analyser chacune des recommandations de la 11^{ème} Réunion, de les grouper différemment afin de retenir les plus applicables à constituer des critères de coopération / maintien sur la liste des partenaires du PAM. Ces nouveaux critères devraient également nous permettre la mise à jour des critères d'adhésion à la liste.

Tableau 4

Moyens de vérification de l'adéquation d'un partenaire aux critères de coopération :

1. *Ses principaux objectifs et domaines de compétence ;*
2. *Sa composition, son mandats ou ses statuts ;*
3. *Ses rapports d'activité et financiers ;*
4. *Les bulletins, articles et communiqués qu'elle a publiés.*

Recommandations (11^{ème} Réunion des PC)	Critères à retenir	Moyens de vérification
1. Coopération dans la réalisation des objectifs de Barcelone.	Critère peu fiable, car trop général. Ne peut être vérifié qu'avec le recoupements de plusieurs critères. Peut être utilisé comme critère d'admission et de classement dans la liste, pour situer le champ et la portée d'intervention du candidat.	3 + 4
2. Information régulière du PAM sur les activités et changements de structure du partenaire	CRITERE 1 A retenir Information régulière du PAM	2 + 3 + 4
3. Mise en place de réseaux nationaux et régionaux.	NOUVEAU CRITERE 2 A retenir Réseau ou insertion dans des réseaux Méditerranéens actifs.	1 + 2 + 3
4. Coopération à la mise en œuvre des programmes du PAM par la contribution aux projets	CRITERE 3 A retenir Contribution aux programmes et projets du PAM.	3 + 4
5. Développer le partage des données entre ONG	NOUVEAU CRITERE Ne pas retenir indépendant car il est intégrable dans le critère 2	
6. Assister aux réunions du PAM	NOUVEAU CRITERE 4 A retenir Implication aux activités du PAM	3
7. Réseaux agissant comme centre de liaison pour les ONG	NOUVEAU CRITERE Ne pas retenir. Pourrait être intégré au critère 2	
8. Diffusion des activités du PAM	CRITERE 5 Diffusion des activités du PAM	3 + 4
9. Inviter le PAM à assister aux réunions des ONG	Ne pas retenir, peut être intégré au critère 1	

Nous avons donc une série de critères avec lesquels nous allons analyser la liste des partenaires actuels du PAM et émettre un avis sur leur adéquation à ces critères de maintien que nous venons d'identifier. Pour cela nous utiliserons la documentation et les rapports disponibles dans les fichiers du PAM et les réponses aux divers questionnaires depuis 1998.

2.1.2 Résultats de l'application des critères de maintien

Tenant compte de la stratégie préconisée, qui est basée sur les objectifs fondamentaux du PAM, sur les recommandations des Parties Contractantes et des divers débats sur le partenariat, il s'agit de faire une hiérarchie des critères de sélection selon l'importance que l'on y accorde.

Une première hypothèse de hiérarchisation de ces critères, 43221 adoptera les coefficients de pondération suivants :

Tableau 5

Critères retenus	Coefficient	Aide à la notation
CRITERE 1 Information régulière du PAM	4	Volume d'échange de courrier. Enquête 98
CRITERE 2 Réseau ou insertion dans des réseaux Méditerranéens actifs.	3	Questionnaire 2000 Fichiers Biblio
CRITERE 3 Contribution au projets du PAM.	2	Fichiers Biblio Questionnaire 2000
CRITERE 4 Implication aux activités du PAM	2	Rapports Réunions Enquête 98 Enquête 97
CRITERE 5 Diffusion des activités du PAM.	1	Fichiers Biblio Questionnaire 2000

Cela signifie que **le 1^{er} critère considéré comme le plus important pour la coopération, est l'information régulière du PAM.** Les notes attribuées à chaque partenaire ont un coefficient de 4. L'évaluation pour ce critère a consisté en l'examen des dossiers détaillés de chaque partenaire, et des informations complémentaires relevées dans les divers rapports sur la coopération⁸.

Le 2nd critère important est la capacité du partenaire à s'insérer dans les réseaux méditerranéens actifs. Il est doté d'un coefficient de 3. L'évaluation de ce

⁸ Rapports sur *Collaboration PAM/ONG. Panorama* de Sandrine Scardigli. PNUE, Athènes 1998, et *Un examen par le Secrétariat*, PNUE Athènes 1997.

critère a pu se faire grâce à la documentation disponible au PAM, sur les activités, les statuts et les objectifs des partenaires. Des questions précises dans le dernier questionnaire de Juillet 2000 ont également contribué à estimer les capacités des partenaires qui ont répondu.

Le 3^{ème} critère est la contribution aux projets du PAM. Il est doté d'un coefficient de 2 et a été évalué grâce à l'examen des documentations quant elle est disponible pour certains partenaires (rapports d'activités) ou par la connaissance du champ de leurs actions actuelles.

Le 4^{ème} critère est l'implication dans les activités du PAM. Il a un coefficient de 2 et a été évalué sur la base de la participation aux réunions, aux invitations du PAM et de l'implication générale dans les activités.

Le 5^{ème} critère est la diffusion des activités du PAM. Comme il dépend pour beaucoup des capacités financières de chaque partenaire, son coefficient de 1 est le plus faible. Il a été évalué sur la base des documentations, des brochures et des sites web des partenaires.

La matrice de notation a été réalisée sur un tableur de manière à ce que la notation pondérée soit calculée automatiquement, et que d'autres évaluateurs éventuels puissent effectuer une seconde notation. Il suffit de changer la valeur des coefficients de pondération, au dessus de chaque critère, pour visualiser le classement final de la notation, qui dépend à chaque fois du jeu de critères que l'on retient. Le tableau 6. ci-dessous récapitule les résultats de l'hypothèse du jeu de critères retenus 4 3 2 2 1 correspondant aux choix explicités. Chaque partenaire figurant sur la liste actualisée du PAM, a été noté de 1 à 5 selon son adéquation à chacun des critères retenus. Les coefficients de pondération sont appliqués par la suite.

Nous observons tout d'abord que la moyenne médiane du groupe est d'environ la note 27 (équivalent à 10 sur 20). Nous constatons que 44 partenaires ont un niveau égal ou supérieur à ce niveau médian. Soit plus de 50%. Cela veut dire que la moitié des partenaires listés dans le répertoire sont en dessous de la moyenne attendue dans leur coopération avec le PAM. En étant magnanime et considérant qu'avec note de 24 le partenaire répond aux critères de coopération (équivalent de la note de 8 sur 20) nous avons un total de 29 partenaires qui sont très insuffisamment éligibles à la coopération avec le PAM.

Note Partenaire

24	Cyprus Conservation Foundation (Chypre)
24	Underwater Research Society/Mediterranean Seal Research Group (SAD/AFAG) (Turquie)
23	CEDIP - International Park Documentation Centre (Italie)
23	OGP - International Association of Oil and Gas Producers (United Kingdom)
22	IMC - International Marine Centre (Italie)
22	Lebanese Environment Forum (LEF) (Lebanon)
22	MAREVIVO Associazione Ambientalista (Italie)
22	MEA - Mouvement Ecologique Algérien - Algérien Ecological Movement (Algérie)
21	MEDPAN - Mediterranean Protected Areas Network - (France)
20	Legambiente (Italie)
20	Sustainability Challenge Foundation (Italie)
19	Association Internationale Forêts Méditerranéennes (France)
19	JCI - Jaycees Ankara (Turquie)
18	Amigos del Mediterraneo (Espagne)

- 18 AREA-ED - Association de Réflexion d'Echange et d'Action pour l'Environnement et le Développement (Algérie)
- 18 CYMEPA - Cyprus Marine Environment Protection Association (Chypre)
- 18 Mediterranean 2000 (France)
- 17 Committee for the Protection of the Palm Island Protected Zone (Lebanon)
- 17 UNIMED - University of the Mediterranean (Italie)
- 16 EFT - Environmental Foundation of Turquie (Turquie)
- 16 IEF - International Energy Foundation (Libya)
- 16 SPNI - Society for the Protection of Nature in Israel (Israel)
- 15 Europe Conservation (Italie)
- 15 TÜDAV - Turkish Marine Research Foundation (Turquie)
- 14 AMPN - Association Monégasque pour la Protection de la Nature (Monaco)
- 14 SDA/ELS - Instituto Universitario de Ciencias Ambientales (Espagne)
- 12 AMWAJ of the Environment (Liban)
- 11 PPNEA - Protection and Preservation of Natural Environment (Albania)
- 11 RC - Ricerca e Cooperazione (Italie)
- 10 Association de jeunes pour la protection de l'environnement (Algérie)

Dans le cas où l'on considère la recommandation *d'accorder la priorité au caractère concret du partenariat*, à savoir le 3^{ème} critère (contribution aux projets du PAM) et le 4^{ème} critère (implication dans les activités du PAM), nous appliquerons le jeu de coefficient suivant : 3 3 4 4 1. Les calculs de la matrice nous donnent une liste légèrement différente, des partenaires dont la note est inférieure à 24.

- 24 Committee for the Protection of the Palm Island Protected Zone (Lebanon)
- 24 IEF - International Energy Foundation (Libya)
- 24 SPNI - Society for the Protection of Nature in Israel (Israel)
- 23 Association Internationale Forêts Méditerranéennes (France)
- 23 AREA-ED - Association de Réflexion d'Echange et d'Action pour l'Environnement et le Développement (Algérie)
- 23 CYMEPA - Cyprus Marine Environment Protection Association (Chypre)
- 23 Mediterranean 2000 (France)
- 23 UNIMED - University of the Mediterranean (Italie)
- 23 EFT - Environmental Foundation of Turquie (Turquie)
- 20 TÜDAV - Turkish Marine Research Foundation (Turquie)
- 20 SDA/ELS - Instituto Universitario de Ciencias Ambientales (Espagne)
- 19 AMPN - Association Monégasque pour la Protection de la Nature (Monaco)
- 17 PPNEA - Protection and Preservation of Natural Environment (Albania)
- 17 RC - Ricerca e Cooperazione (Italie)
- 16 Association de jeunes pour le protection de l'environnement (Algérie)
- 15 AMWAJ of the Environment (Liban)

Dans tous les cas de figure, les partenaires devraient être sérieusement informés de cette situation, et priés de impérativement de se mettre à jour et d'améliorer leur coopération avec le PAM.

Tableau 6

Pertinence du partenariat selon les nouveaux critères

Notation et résultats pondérés. 4 3 2 2 1

CR 1 TRES IMPORTANT Information régulière du PAM , CR2 IMPORTANT Insertion dans des réseaux Méditerranéens actifs.

CR3 Contribution au projets du PAM et CR4 Implication projets du PAM. MOYENNEMENT IMPORTANT CR5 Diffusion des activités du PAM.
NEUTRE

Nom du partenaire	Date Coop.	Statut	Champ géographique	COMPETENCE	Catégorie de partenaire	CR1	CR2	CR3	CR4	CR5	TOT
MIO-ECSDE - Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development (Grèce)	1995	REG	Méditerranée	Réseau ONG Education public Formation Projets	ONG INT	3	5	4	5	3	48
MED Forum - Forum of the Mediterranean for the Environment and Sustainable Development (Espagne)	1997	INT	Méditerranée	Réseau Développement Durable	ONG REG	3	5	4	2	3	42
MEDCITIES Network (Espagne)	1995	NAT	Méditerranée	Réseau villes	Autorités Locales	2	5	3	5	2	41
Greenpeace International (Netherlands)	1995	INT	International	Réseau Pollution Groupe pression	ONG INT	2	5	3	4	2	39
EOAEN - Chambers Group for the Development of Greek Isles (Grèce)	1997	REG	Grèce	Iles méditerranée Environnement	Acteur SE	1	5	4	4	3	38
MEDASSET - Mediterranean Association to save the Sea Turtles (Grèce)	1995	INT	Méditerranée	Biodiversité marine Tortues Recherche Formation	ONG THEMA	3	4	4	2	2	38
ECO Mediterranean (Espagne)	1995	INT	Méditerranée	Réseau Information	ONG REG	2	4	3	4	3	37
IPIECA - International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (Angleterre)	1995	INT	International	Réseau Industrie PETROLE	Acteur SE	3	5	3	1	2	37
MEDWET Network (Grèce)	1995	INT	International	Réseau Régional Zones Humides Projets	ONG INT	2	5	4	2	2	37

Nom du partenaire	Date Coop.	Statut	Champ géographique	COMPETENCE	Catégorie de partenaire	CR1	CR2	CR3	CR4	CR5	TOT
APNEK - Association de protection de la Nature et de l'environnement de Kairouan (Tunisie)	1995	NAT	Tunisie	Education public Groupes locaux Désertification	ONG THEMA	2	3	4	4	3	36
ASCAME - Association of Chambers of Commerce of the Mediterranean (Espagne)	1995	REG	Méditerranée	Transport Communications Tourisme	Acteur SE	2	5	3	2	3	36
Environment et développement au Maghreb (ENDA) (Morocco)	1998	NAT	Maghreb	Réseau Education public Formation Actions locales	ONG REG	2	5	4	1	3	36
CEFIC/EUROCHLOR - European Chemical Industry Council (Belgium)	1995	NAT	Europe	Industrie chimique	Acteur SE	2	3	3	5	2	35
FOEI - Friends of the Earth International (Belgium)	1995	REG	International	Réseau Environnement Groupe pression	ONG INT	2	5	2	3	2	35
Friends of the Earth Mediterranean Network (MEDNET)	1999	NAT	Méditerranée	Information public Groupe pression	ONG THEMA	2	5	3	2	2	35
WWF - World Wide Fund for Nature (Italie)	1995	REG	International	Biodiversité Projets Formation Education	ONG INT	1	5	3	4	2	35
HELMEPA - Hellenic Marine Environment Protection Association (Grèce)	1995	REG	Grèce	Industrie maritime Information Formation	Acteur SE	2	4	3	2	3	33
Station Biologique de la Tour du Valat (France)	1995	NAT	Méditerranée	Zones humides Recherche Formation	ONG THEMA	3	3	4	1	2	33
ICCOPS - International Centre for Coastal and Ocean Policy Studies (Italie)	1995	REG	International	Zones côtières Oceans	ONG INT	2	3	4	2	3	32
Forum for the Lagoon of Venice (Italie)	1995	REG	Méditerranée	Lagunes Med. Actions locales	ONG THEMA	2	4	3	1	3	31
AOYE - Arab Office for Youth and Environment (Egypte)	1995	REG	Pays arabes	Education public Jeunesse	ONG REG	2	3	3	2	3	30
Arab Network for Environment and Development (RAED) (Egypte)	1996	REG	Pays arabes	Activités réseau Education public	ONG REG	1	5	3	1	3	30

Nom du partenaire	Date Coop.	Statut	Champ géographique	COMPETENCE	Catégorie de partenaire	CR1	CR2	CR3	CR4	CR5	TOT
CETIMA - Centre d'études Internationales du Maghreb et de la Méditerranée (Tunisia)	1995	NAT	Méditerranée	Recherche Information	ONG REG	2	3	4	1	3	30
EEB - European Environmental Bureau (Belgium)	1995	NAT	Europe Méditerranée	Réseau Information Recherche	ONG INT	1	5	3	1	3	30
Ellada Kathari/Clean-up Grèce (Grèce)	1999	NAT	Grèce	Education public Formation Actions locales	ONG THEMA	2	4	3	1	2	30
FOEME Middle East - Friends of the Earth Middle East (Israel)	1997	NAT	Moyen Orient	Information Actions locales	ONG REG	2	4	3	1	2	30
ICAMAS - International Centre for Advance Mediterranean Agronomics Studies (France)	1995	INT	Méditerranée	Agriculture Recherche Formation	ONG THEMA	2	3	3	2	3	30
EFMA - European Fertilizer Manufacturers Association (Belgium)	1996	REG	Europe	Réseau Industrie Fertilisants	Acteur SE	1	5	3	1	2	29
ICOMOS - International Council on Monuments and Sites (France)	1995	NAT	International	Aspects culturels	ONG INT	1	5	3	1	2	29
MEDCOAST (Turquie)	1996	NAT	Méditerranée Mer Noire	Formation Diffusion	ONG REG	2	2	3	3	3	29
MEDCOM - START Planning Committee for the Mediterranean (France)	1996	NAT	Méditerranée	Recherche Diffusion	ONG INT	1	5	3	1	2	29
TEMA - Turkish Foundation for Combatting Soil Erosion, Reforestation and the Protection of the Natural Habitats (Turquie)	1995	REG	Turquie	Education public Formation Projets	ONG NAT	2	3	3	2	2	29
ACOPS - Advisory Committee on Pollution of the Sea (Angleterre)	1995	INT	International	Législation Education public	ONG THEMA	2	2	4	1	4	28
Centre Méditerranéen de l'environnement (CME) (France)		NAT	Méditerranée	Education public Jeunesse	ONG REG	2	3	3	1	3	28
CREE - Centre des Régions Euroméditerranéens pour l'environnement (France)	1995	INT	Méditerranée	Réseau institutionnel	ONG REG	1	4	3	2	2	28
FEM Fondo Euro Mediteraneo per lo sviluppo Socio-Culturale	1995	NAT	Méditerranée	Média Aspects culturels	ONG REG	2	2	4	1	4	28

Nom du partenaire	Date Coop.	Statut	Champ géographique	COMPETENCE	Catégorie de partenaire	CR1	CR2	CR3	CR4	CR5	TOT
IME-MEDWAN - Institut Méditerranéenne de l'eau (France)	1995	REG	Méditerranée	Eau Recherche Diffusion	ONG INT	1	3	3	3	3	28
MEDMARAVIS - Research and Conservation of Islands and Coastal Ecosystems in the Mediterranean (France)	1995	INT	Méditerranée	Biodiversité marine Avifaune Recherche	ONG THEMA	2	2	3	3	2	28
TURMEPA - Turkish Marine Environment Protection Association (Turquie)	1995	NAT	Turquie	Industrie maritime Information Formation	Acteur SE	1	4	3	2	2	28
Academia Mediterranea Halicarnassensis Foundation (Turquie)	1998	REG	Méditerranée	Recherche Formation	ORG UNIV	2	3	3	1	2	27
ATUMED - Association Tunisie Méditerranée pour le Développement Durable (Tunisie)	1997	REG	Tunisie	Education public Actions locales	ONG THEMA	2	2	4	1	3	27
IJO - International Juridical Organisation for Environment and Development (Italie)		INT	International	Législation Recherche	ONG INT	2	3	3	1	2	27
RIMMO - Réserve internationale Maritime en Méditerranée Occidentale (France)	1995	REG	Méditerranée Occidentale	Faune marine	ONG THEMA	3	1	3	2	2	27
Bird Life International (Espagne)	1995	NAT	International	Oiseaux Biodiversité	ONG INT	1	4	3	1	2	26
CIIRC - International Centre for Coastal Resources Research (Espagne)		NAT	Zones côtières	Zones côtières	ONG INT	2	2	4	1	2	26
FIS - Foundation for International Studies (Malte)	1995	NAT	Méditerranée	Recherche Information	ONG REG	2	1	3	3	3	26
IOI - International Ocean Institute (Malte)	1995	INT	International	Oceans Environt. Marin	ONG INT	2	2	3	2	2	26
ASMAPE - Association Marocaine pour la Protection de l'Environnement (Maroc)	1997	NAT	Maroc	Education public	ONG THEMA	2	3	2	1	2	25
DHKD - The Society for the Protection of Nature (Turquie)	1995	REG	Turquie	Recherche Actions locales	ONG NAT	1	3	3	2	2	25

Nom du partenaire	Date Coop.	Statut	Champ géographique	COMPETENCE	Catégorie de partenaire	CR1	CR2	CR3	CR4	CR5	TOT
European Environmental Policy and Law Institute (EEPALI) (Grèce)	1997	INT	Grèce	Expertise Information public Formation	ONG THEMA	2	2	3	1	3	25
Sea Turtle Protection Society of Grèce (STPS) (Grèce)	1999	INT	Grèce	Tortues Actions locales	ONG THEMA	2	3	2	1	2	25
Cyprus Conservation Foundation (Chypre)		REG	Chypre	Biodiversité Formation	ONG NAT	2	2	3	1	2	24
Underwater Research Society/Mediterranean Seal Research Group (SAD/AFAG) (Turquie)	1997	NAT	Turquie	Faune marine Phoque moine Education public	ONG THEMA	2	2	3	1	2	24
CEDIP - International Park Documentation Centre (Italie)	1995	REG	International	Aires protégées Information Actions locales	ONG INT	1	3	3	1	2	23
OGP - International Association of Oil and Gas Producers (United Kingdom)		INT	International	Industrie PETROLE	Acteur SE	1	3	3	1	2	23
IMC - International Marine Centre (Italie)	1995	NAT	Méditerranée	Biodiversité Marine/Recherche	ONG INT	1	2	3	2	2	22
Lebanese Environment Forum (LEF) (Lebanon)	1997	INT	Liban	Réseaux Formation	ONG NAT	0	4	3	1	2	22
MAREVIVO Associazione Ambientalista (Italie)	1995	INT	Italie	Actions locales Education public	ONG NAT	1	2	3	2	2	22
MEA - Mouvement Ecologique Algérien - Algérien Ecological Movement (Algérie)	1997	INT	Algérie	Actions locales Education public	ONG NAT	2	2	2	1	2	22
MEDPAN - Mediterranean Protected Areas Network - (France)	1995	INT	Méditerranée	Aires protégées	ONG THEMA	0	3	3	2	2	21
Legambiente (Italie)	1997	INT	Italie	Actions locales Education public	ONG NAT	1	2	3	1	2	20
Sustainability Challenge Foundation (Italie)	1996	REG	International	Dévelop. Durable Formation	ONG THEMA	1	2	3	1	2	20
Association Internationale Forêts Méditerranéennes (France)	1996	NAT	Méditerranée	Forêts	ONG THEMA	2	1	2	1	2	19

Nom du partenaire	Date Coop.	Statut	Champ géographique	COMPETENCE	Catégorie de partenaire	CR1	CR2	CR3	CR4	CR5	TOT
JCI - Jaycees Ankara (Turquie)	1995	INT	International	Groupes jeunes Formation	ONG INT	0	3	3	1	2	19
Amigos del Mediterraneo (Espagne)	1995	INT	Méditerranée	Education public Collaboration avec Autorités Locales	ONG THEMA	0	2	2	3	2	18
AREA-ED - Association de Réflexion d'Echange et d'Action pour l'Environnement et le Développement (Algérie)	1997	NAT	Algérie	Education public Formation	ONG THEMA	1	2	2	1	2	18
CYMEPA - Cyprus Marine Environment Protection Association (Chypre)	1995	INT	Chypre	Information Formation	Acteur SE	1	2	2	1	2	18
Mediterranean 2000 (France)	1995	NAT	Méditerranée	Actions locales	ONG NAT	1	2	2	1	2	18
Committee for the Protection of the Palm Island Protected Zone (Lebanon)	1995	INT	Liban	Education public Actions locales	ONG NAT	1	1	3	1	2	17
UNIMED - University of the Mediterranean (Italie)	1995	NAT	Italie	Recherche Universitaire	ORG UNIV	0	3	2	1	2	17
EFT - Environmental Foundation of Turquie (Turquie)	1996	NAT	Turquie	EIA Formation Education public	ONG NAT	1	1	3	1	1	16
IEF - International Energy Foundation (Libya)		REG	Pays en développement	Energie Information Formation	ONG INT	0	2	3	1	2	16
SPNI - Society for the Protection of Nature in Israel (Israel)	1996	INT	Israel	Education public	ONG NAT	0	2	3	1	2	16
Europe Conservation (Italie)	1995	INT	Europe	Environnement Aspects culturels	ONG REG	0	1	2	3	2	15
TÜDAV - Turkish Marine Research Foundation (Turquie)	1998	INT	Turquie	Recherche Education public	ONG NAT	1	1	2	1	2	15
AMPN - Association Monégasque pour la Protection de la Nature (Monaco)	1997	NAT	Monaco	Thématique Recherche Actions locales	ONG THEMA	1	1	2	1	1	14
SDA/ELS - Instituto Universitario de Ciencias Ambientales (Espagne)	1995	INT	International	Législation	ONG THEMA	0	2	2	1	2	14
AMWAJ of the Environment (Liban)	1998	NAT	Liban	Education public	ONG THEMA	1	1	1	1	1	12

Nom du partenaire	Date Coop.	Statut	Champ géographique	COMPETENCE	Catégorie de partenaire	CR1	CR2	CR3	CR4	CR5	TOT
PPNEA - Protection and Preservation of Natural Environment (Albania)	1995	NAT	Albanie	Education public	ONG NAT	0	1	2	1	2	11
RC - Ricerca e Cooperazione (Italie)	1996	REG	Italie + Pays en developpt	Sciences humaines	ONG THEMA	0	1	2	1	2	11
Association de jeunes pour le protection de l'environnement (Algérie)	1996	NAT	Algérie	Education Jeunesse public	ONG THEMA	0	1	2	1	1	10

2.1.3 Nécessité d'autres critères ?

Les 5 critères retenus permettent de dégager un tableau assez visible de la pertinence de la coopération entre le PAM et ses partenaires. Le système de notation gagnerait à être testé par d'autres examinateurs qui devraient tâcher d'appliquer les règles suivantes :

Le 1^{er} critère jugé le plus important pour la coopération, est l'information régulière du PAM. La note 0 est attribuée à un partenaire qui n'a plus envoyé une seule lettre de réception ou de remerciement concernant la réception de la revue MedOndes, ou dont on ne dispose pas encore de dossier clair concernant ses statuts, structures, activités et rapports financiers. Une information exemplaire est notée 5. Une bonne information est notée 3.

Le 2nd critère important est la capacité du partenaire de travailler comme/ou dans les réseaux méditerranéens actifs. La note 0 ou 1 est attribuée à un partenaire totalement isolé. Un réseau comme le MIO, MedWet ou MedForum peut obtenir entre 4 et 5. Les petits réseaux nationaux où associations nationales coopérant avec des réseaux méditerranéens peuvent être notés de 2 à 3 selon leur degré d'activité.

Le 3^{ème} critère est la contribution aux projets de recherche du PAM. Il est noté selon l'examen des documentations et d'une évaluation au degré d'implication et de compétence dans le domaine. Par exemple WWF, MEDASSET ou MedWet obtiennent de 4 à 5 étant donné la pertinence de leurs actions dans leur domaine thématique. Une association locale très dynamique peut également obtenir une note élevée.

Le 4^{ème} critère est l'implication dans les activités du PAM. Les partenaires hyper actifs et qui assistent aux principales réunions, comme les réseaux méditerranéens et certaines ONG du Sud et du Nord, obtiennent la note la plus élevée (4 à 5). La notation doit être indulgente pour les partenaires nouvellement inscrits et ceux du Sud et de l'Est (min 2).

Le 5^{ème} critère est la diffusion des activités du PAM. Comme il dépend pour beaucoup des capacités financières de chaque partenaire, son coefficient de 1 est le plus faible. Il a été évalué sur la base des documentations, des brochures et des sites web des partenaires. La notation doit être très indulgente pour les partenaires nouvellement inscrits et ceux du Sud et de l'Est.

Dans une première phase et dans l'attente de soumettre la réorganisation des critères présentés dans cette stratégie, il nous semble inutile d'alourdir les **critères de coopération** pour la sélection des partenaires, par des critères supplémentaires..

2.2 Catégories de partenaires

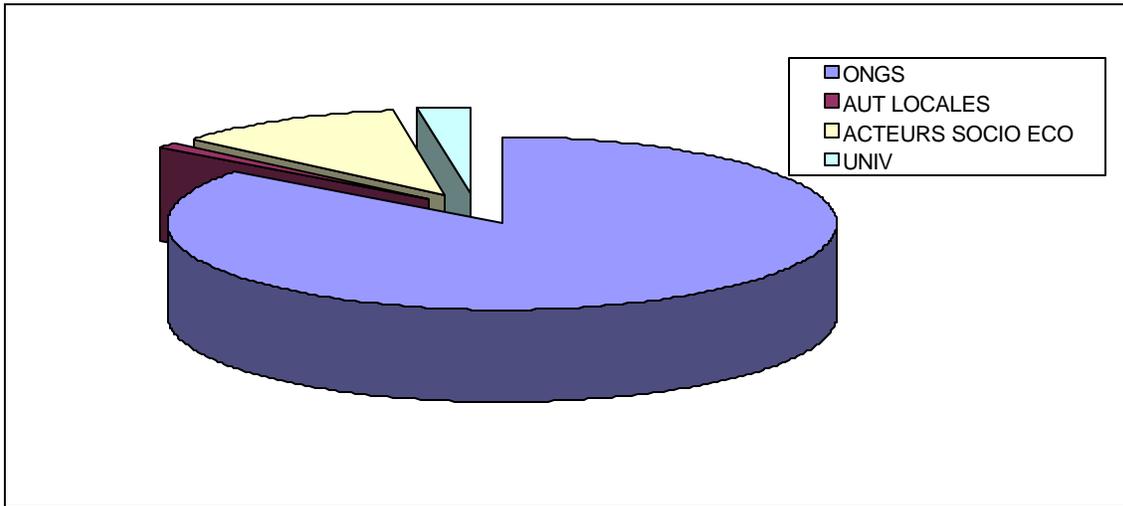
Le titre actuellement utilisé pour le répertoire prête à confusion et englobe les partenaires du PAM sous le générique «d'organisations non-gouvernementales ». Mis à part ses relations avec les gouvernements, le PAM collabore avec des organisations intergouvernementales, des acteurs socio-économiques, des autorités locales, des organisations non-gouvernementales nationales, régionales et nationales. Dans la logique de la stratégie proposée, nous suggérons pour le répertoire des partenaires le titre suivant :

Répertoire des partenaires du PAM
Directory of MAP partners

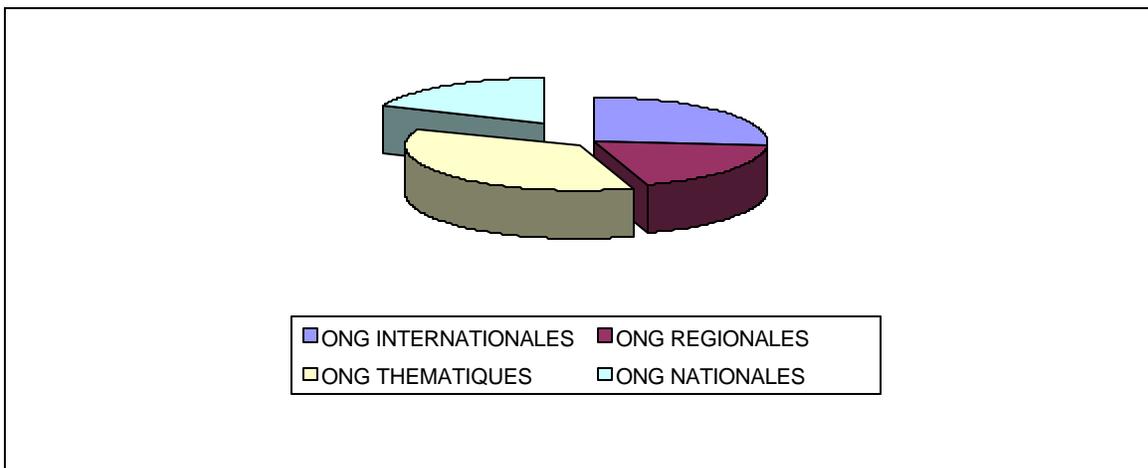
2.2.1 Les partenaires de la liste actuelle du PAM

Le répertoire actuel est un listing comportant généralement 2 entités non-gouvernementales par page. L'ordre alphabétique choisi prête quelque peu à confusion, car le tri s'est fait une fois sur les initiales, une fois sur la dénomination. Les titres des ONG et autres partenaires ne sont pas mis en valeur. Les renseignements fournis sur chaque entité sont assez complets et bien organisés. On dénombre 81 entités non-gouvernementales. Selon le classement de la notation précédente, ils sont distribués ainsi : 69 ONG dont 18 sont INTERNATIONALES, 13 sont REGIONALES, 25 sont THEMATIQUES et 13 NATIONALES. Il n'y a que 9 acteurs socio-économiques, 1 partenaire pouvant être considéré comme autorité locale et 2 que nous avons classé dans un nouveau groupe, les organismes éducatifs et universitaires. 57 partenaires sont basés au Nord de la Méditerranée, et 24 sont des organisations du Sud et de l'Est.

ONG INTERNATIONALES	18
ONG REGIONALES	13
ONG THEMATIQUES	25
ONG NATIONALES	13
TOTAL ONGS	69
AUTORITES LOCALES	1
ACTEURS SOCIO ECO	9
ORGANISMES UNIVERSITES	2
TOTAL	81



Classification et distribution dans le sous-groupe des ONG



3. Actions proposées

3.1 Ratification des critères de sélection et d'admission dans la liste des partenaires du PAM

Les critères établis lors de la 9ème et 11ème réunions des Parties contractantes pourraient se concrétiser de la façon suivante:

1. Pertinence des buts et des autorités aux objectifs du PAM stipulés dans la Convention de Barcelone et ses Protocoles.
2. Existence de statuts légalement établis, depuis deux ans au moins, d'un programme de travail et d'un bureau ou d'une direction périodiquement élu.
3. Installation du siège du partenaire ou d'un de ses principaux bureaux dans un pays méditerranéen (depuis 2 ans au moins).
4. Indication des concours qu'il peut apporter au PAM.

3.2 Proposition d'un nouveau classement

Il est proposé de regrouper au sein d'un même répertoire l'ensemble des partenaires du PAM. Le format restera sensiblement identique à l'actuel, avec des changements dans la typologie et de nouvelles indications permettant d'un coup d'œil de repérer le champ de compétence et le statut de classement du partenaire. Cela permettra au Secrétariat d'identifier rapidement le partenaire adéquat à telle type d'activité ou de réunion. Un exemple de la nouvelle composition du répertoire est joint en annexe (3.3).

Les partenaires seront classés par ordre alphabétique (voir tableau de notation non classé) et par catégorie. Les champs concernant les coordonnées du point focal, téléphone, Fax, email seront maintenus. Le nouveau Répertoire des partenaires du PAM devrait répartir l'ensemble des partenaires en 5 grandes catégories :

1. Organisations intergouvernementales,
2. Autorités Locales,
3. Acteurs Socio-Economiques,
4. Organisations non-gouvernementales,
5. Organismes éducatifs et universitaires.

3.2.1 ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES

- Les points focaux du partenariat Euro-méditerranéen, départements et grands programmes de l'Union, qui sont actuellement associés dans les réunions et dans le suivi des activités du PAM, devront figurer sous le même format que les autres partenaires. Le champ indiquera la spécificité du département ou de l'organisme.
- Les points focaux des agences des Nations Unies qui coopèrent avec le PAM dont l'OMS, l'OMI, l'OMM, l'UNESCO , l'AIEA, le PNUD, la FAO..
- Les organismes de financement du développement tels que la Banque Mondiale, la BEI, le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial, le METAP, la Ligue arabe etc..
- Les conventions partenaires telles que RAMSAR et la Convention de Bonn.

3.2.2 AUTORITES LOCALES

- Toutes les municipalités engagées dans une coopération avec le PAM devraient figurer au répertoire, avec les coordonnées du point focal et les autres champs d'information.
- Villes de Rome, Sousse, Calvia, Tripoli, Naples etc..

3.2.3 ACTEURS SOCIAUX-ECONOMIQUES

- Compléter la liste des acteurs recensés et l'élargir par de nouveaux profils. (groupements des professionnels d'hôtellerie, de pêcheurs, d'aquaculteurs, Ordre des Architectes, Ordre des Urbanistes etc..)

3.2.4 ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

Dans le tableau de notation TAB.6 les ONG ont été classées dans les 4 sous-groupes suivants :

1. ONG internationale, reconnue dans ses statuts et agissant à un niveau international
2. ONG régionale, fonctionnant en réseau de plus de 3 pays méditerranéens, avec une portée et une envergure méditerranéenne, même dans le cas où ses statuts la placent dans la catégorie des ONG nationales.
3. ONG thématique, très spécialisée et compétente dans un champ étroit ou élargi des problèmes méditerranéens. Ce sont les plus nombreuses dans le partenariat.
4. ONG où réseau nationale qui agit au niveau de son pays, avec une vision méditerranéenne.

3.2.5 ORGANISMES EDUCATIFS ET UNIVERSITAIRES

Cette nouvelle catégorie peut inclure les organismes éducatifs, les fondations de recherche, ayant une vocation universitaire ou scientifique, les instituts régionaux méditerranéens, les réseaux d'écoles etc.

3.3 Adoption d'une réglementation pour l'assistance aux réunions et activités du PAM

Les principales organisations et réseaux internationaux partenaires seront invités à toutes les réunions générales pertinentes.

Les organisations ou réseaux partenaires spécialisés seront invités aux réunions pertinentes par rapport à leur champ d'action.

Les autres partenaires seront régulièrement informés des activités du PAM et invités occasionnellement aux réunions particulièrement pertinentes par rapport à son champ d'action.

Le statut des partenaires au sein de la CMDD restera comme établi à présent.

3.4 Période de transition pour les partenaires qui n'ont pas une adéquation présente aux critères de coopération

Les partenaires qui n'ont pas obtenu une évaluation suffisante par rapport aux critères de coopération bénéficieront d'une période d'une année pour améliorer sa situation.

Si l'évaluation faite après cette période reste insuffisante, l'organisation serait retirée de la liste des partenaires.

3.5 Création d'un fond de support pour les ONG

Dans le chapitre Coordination et Coopération avec les ONG, sera créé un fonds spécifique pour aider les activités et l'équipement des partenaires à faibles ressources et à des activités pertinentes pour les objectifs du PAM.

ANNEXE

Fiche questionnaire Juillet 2000

QUESTIONNAIRE PNUE-PAM Juillet 2000

Amélioration de la coopération entre le Plan d'Action pour la Méditerranée PNUE –PAM et les organisations non-gouvernementales partenaires

Le terme d'ONG s'applique dans ce qui suit, à tous les acteurs de la Société Civile : ONGs, Autorités Locales et Acteurs Socio-économiques.

1. Pertinence entre activités de l'ONG et objectifs du PAM

11 Citez les problèmes les plus importants (3 au max.) que vous rencontrez dans la mise en œuvre de vos actions.

12 Citez une activité récente (depuis 2 ans) ayant influé sur une décision gouvernementale dans votre pays ou dans un cadre régional ou international

13 Citez 3 actions (au plus) à travers lesquelles vous estimez avoir soutenu les objectifs et actions du PAM.

14 Citez (au plus) 3 actions prioritaires concrètes, à travers lesquelles le PAM pourrait vous aider.

2. Suggestions pour l'amélioration de la coopération entre le PAM et l'ONG

21 Comment améliorer les mécanisme de communication existants entre vous et le PAM. Vous et la CMDD.

22 **Que représente pour votre organisation, les réunions de la CMDD ?** Cochez uniquement 2 cases prioritaires.

- une opportunité de financement de vos actions et programmes ?
- la médiatisation de votre audience à l'échelle Méditerranéenne ?
- une opportunité d'échange d'information et de savoir-faire ?
- une opportunité d'actions communes ?

23 En priorité, comment pensez-vous financer votre coopération avec le PAM (cochez une case)

- en mobilisant vos ressources propres ?
- en demandant des assistances financières à votre gouvernement ?
- en demandant une assistance financière à des institutions intergouvernementales, d'autres ONG, d'autres acteurs ?

24 Comment pouvez vous renforcer les activités du PAM

- en fournissant de la formation (expertise, matériel, pédagogie..)
- en fournissant un financement direct ou au travers d'un projet.
- en fournissant de l'information (activités locales, sensibilisation du public, activités de réseau, documents et résultats scientifiques.

25 Pensez-vous que la société civile est bien représentée dans les instances du PAM ?

26 Citez (au plus) 3 actions prioritaires pour améliorer la coopération entre d'une part, les ONG du Nord et d'autre part celles du Sud et de l'Est du bassin méditerranéen.

3. Capacité de l'ONG à s'insérer dans les réseaux Méditerranéens du PAM

31 Depuis quelle date utilisez-vous les moyens de communication électroniques (email, internet) ?

32 Etes-vous le point focal ou webmestre d'un réseau ? Lequel ?

33 De quels réseaux d'ONGs, de Collectivités Territoriales ou d'acteurs socio-économiques, faites-vous partie ?

34 Quelles sont les ONGs ou autres entités de la Société Civile, vous semblent-ils les plus proches de vous, pour créer un réseau ?

35 De combien de postes de travail reliés à Internet, disposez-vous ?

36 Selon vous, quelles parmi vos activités, celles qui bénéficieront le plus fortement d'une intégration aux réseaux du PAM ?
